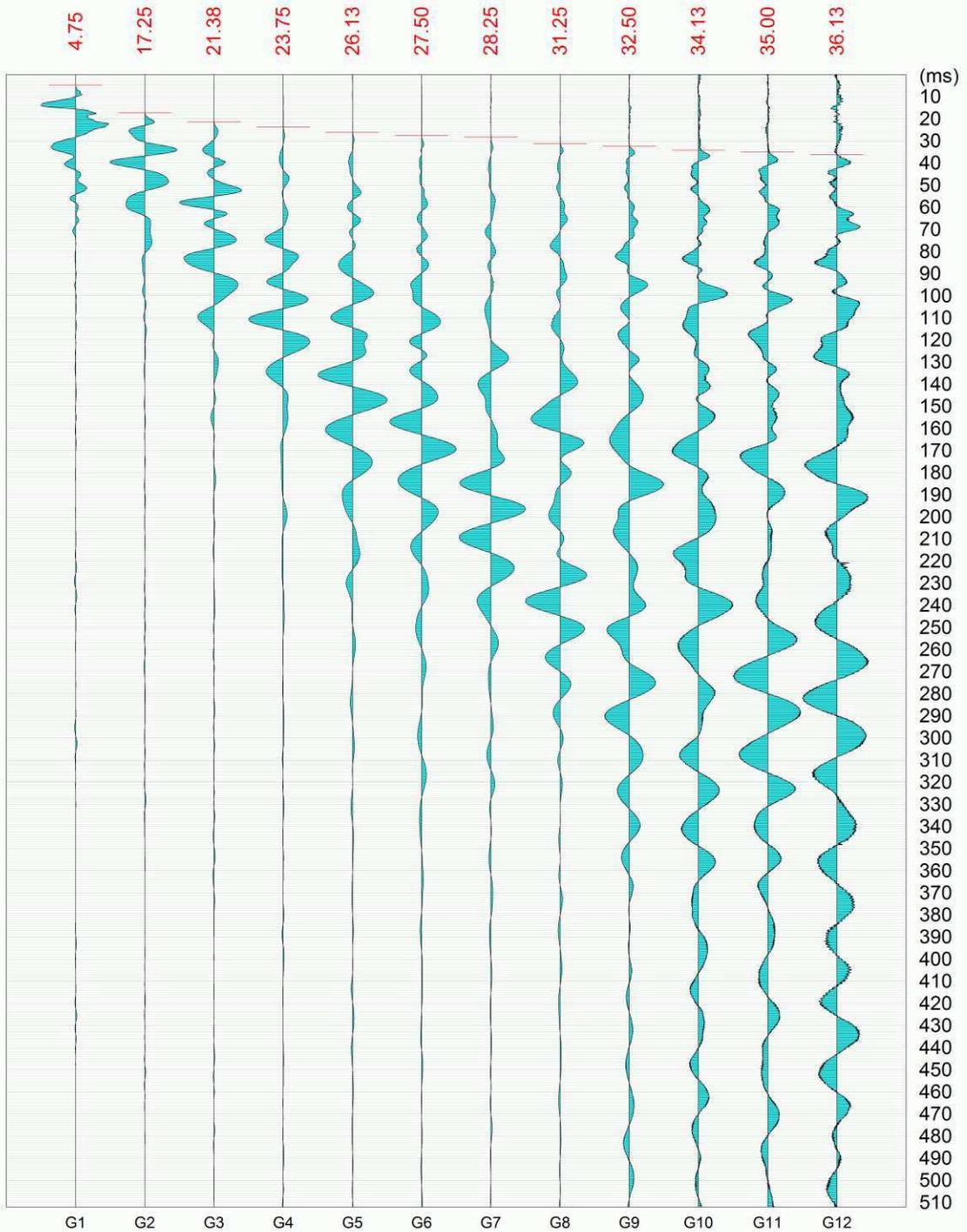


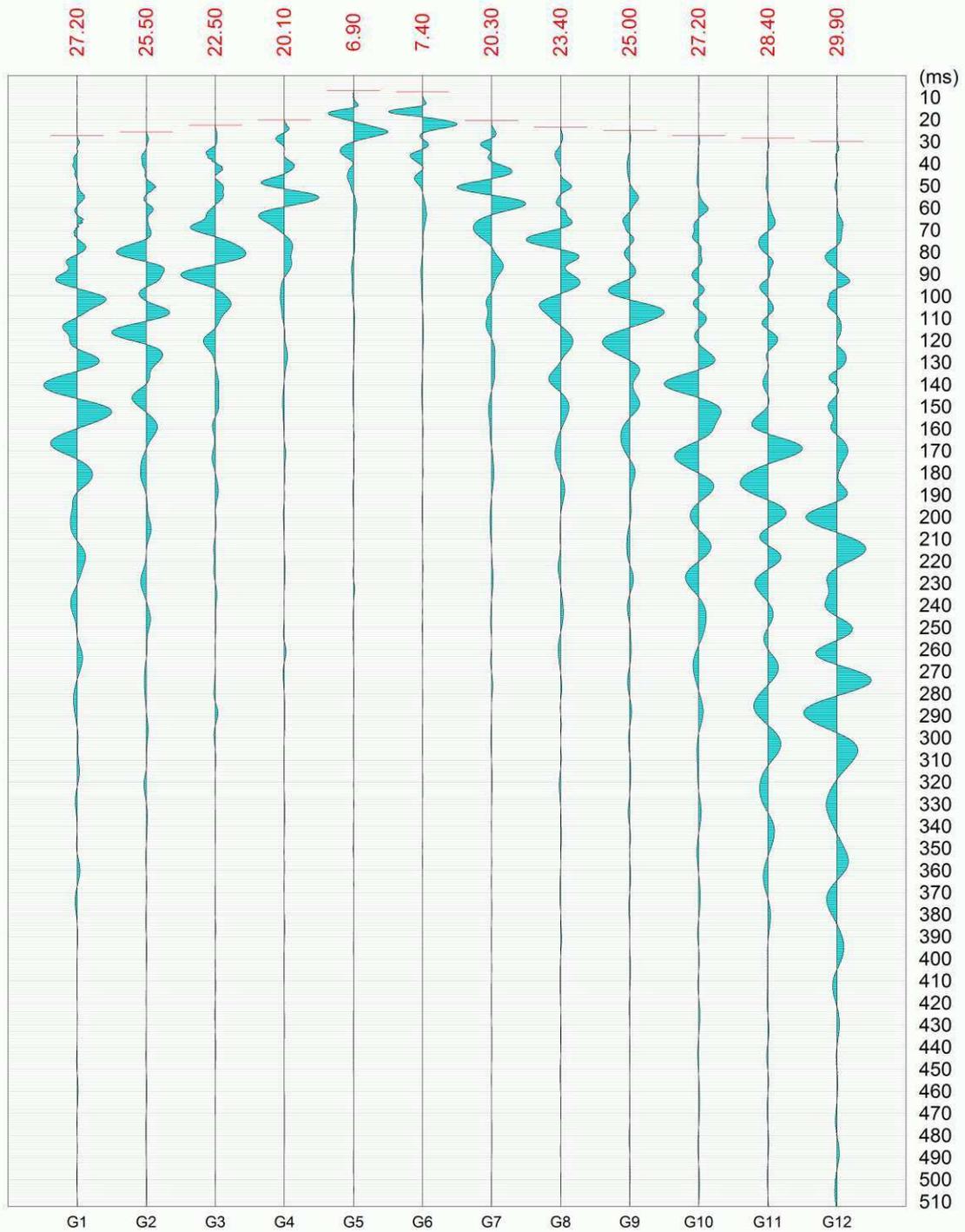
Enregistrements des temps d'arrivé des ondes sur l'ensemble des tirs procédés sur les deux sites d'étude lors de la prospection sismique réfraction

Site de LA FARE : Profil PGS FI  
Tir normal



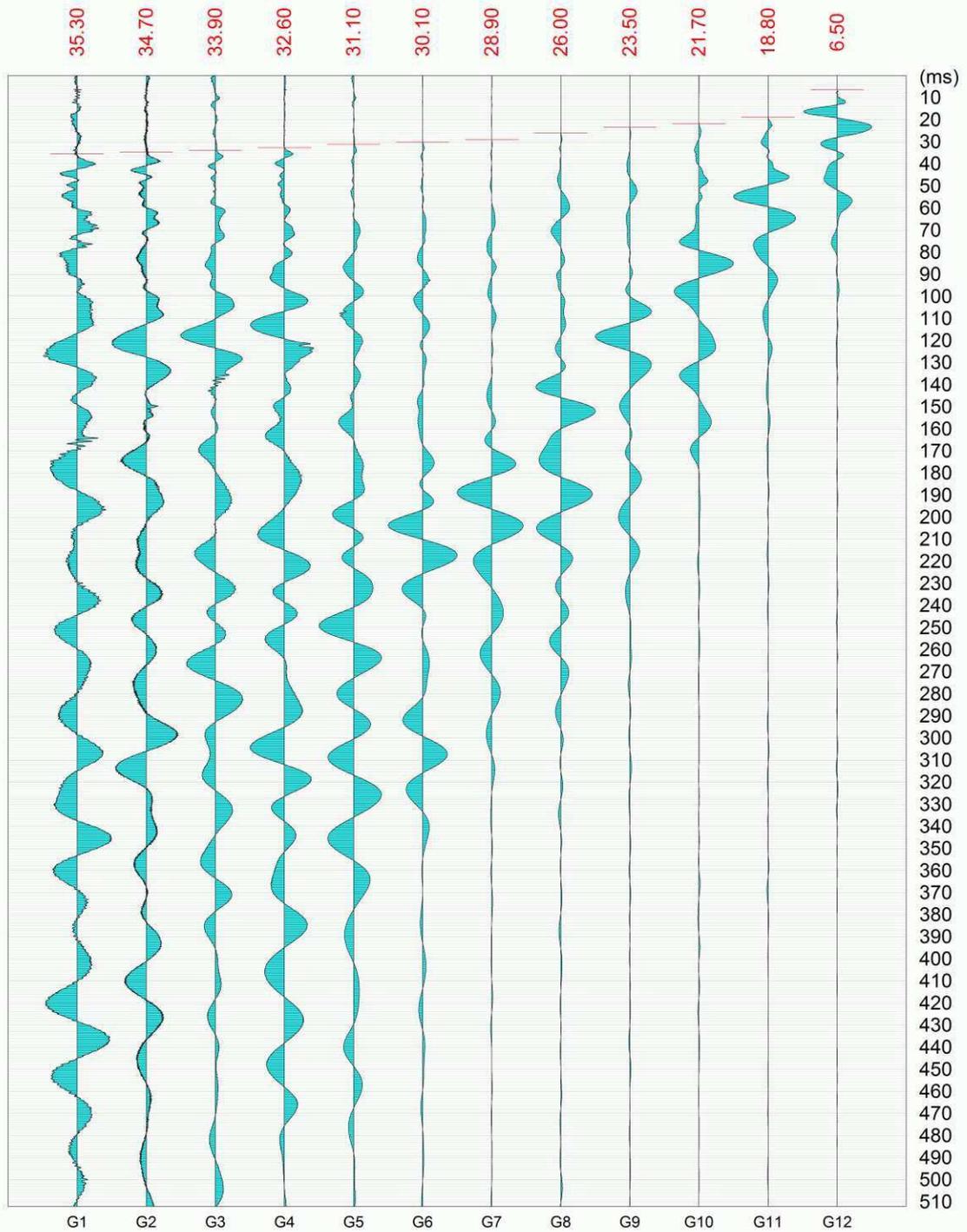
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS FI  
Tir intermédiaire



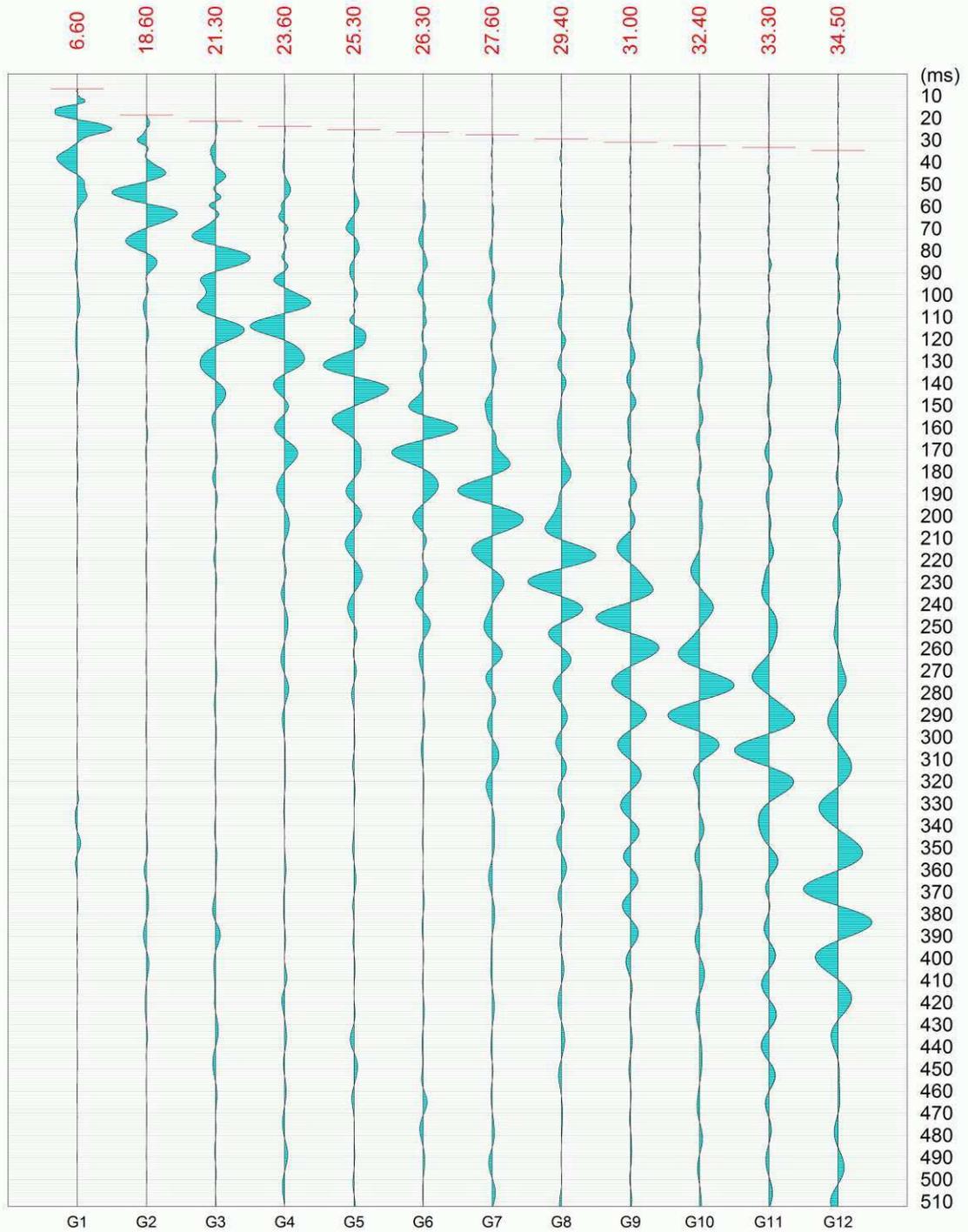
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS FI  
Tir inverse



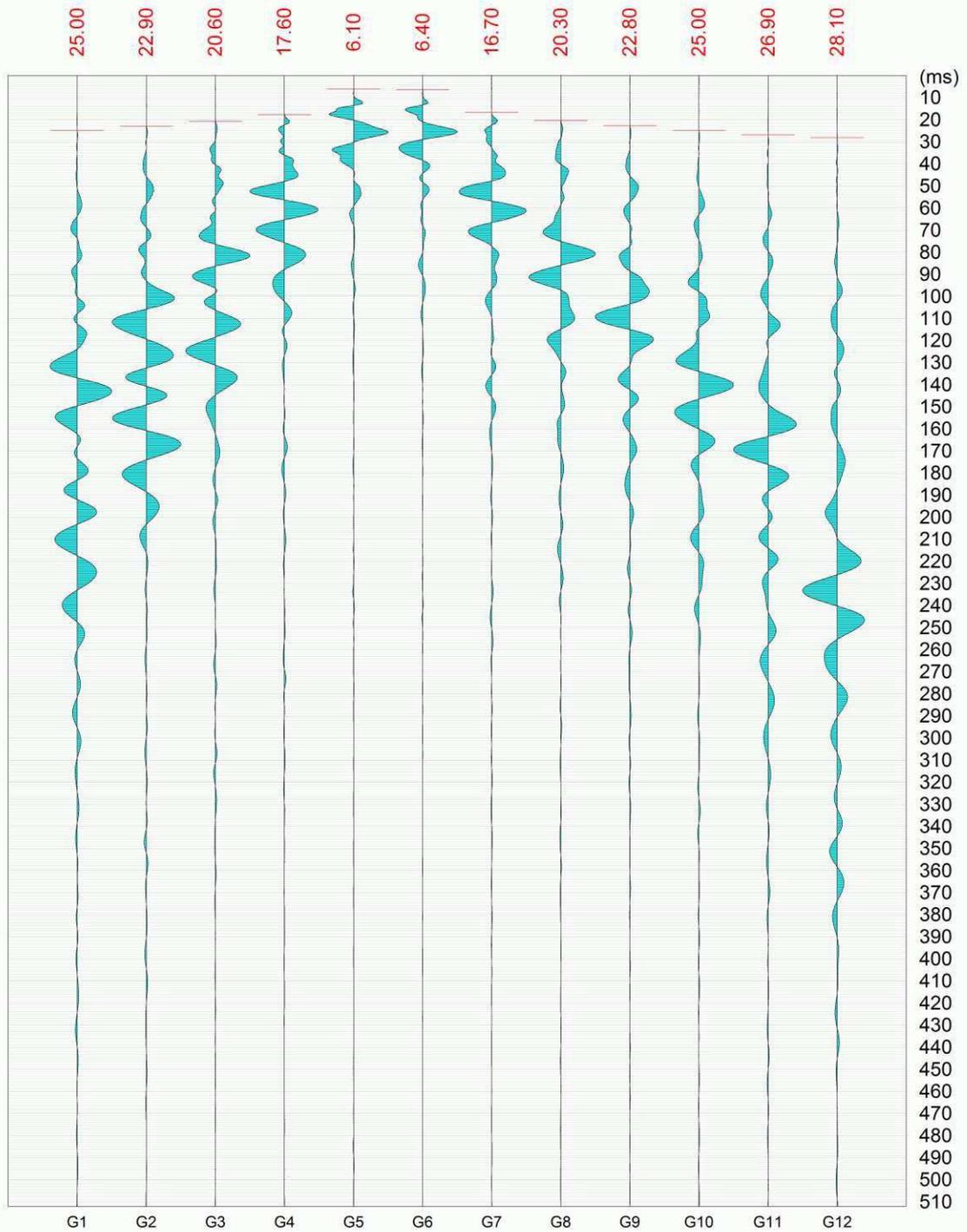
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F2  
Tir normal



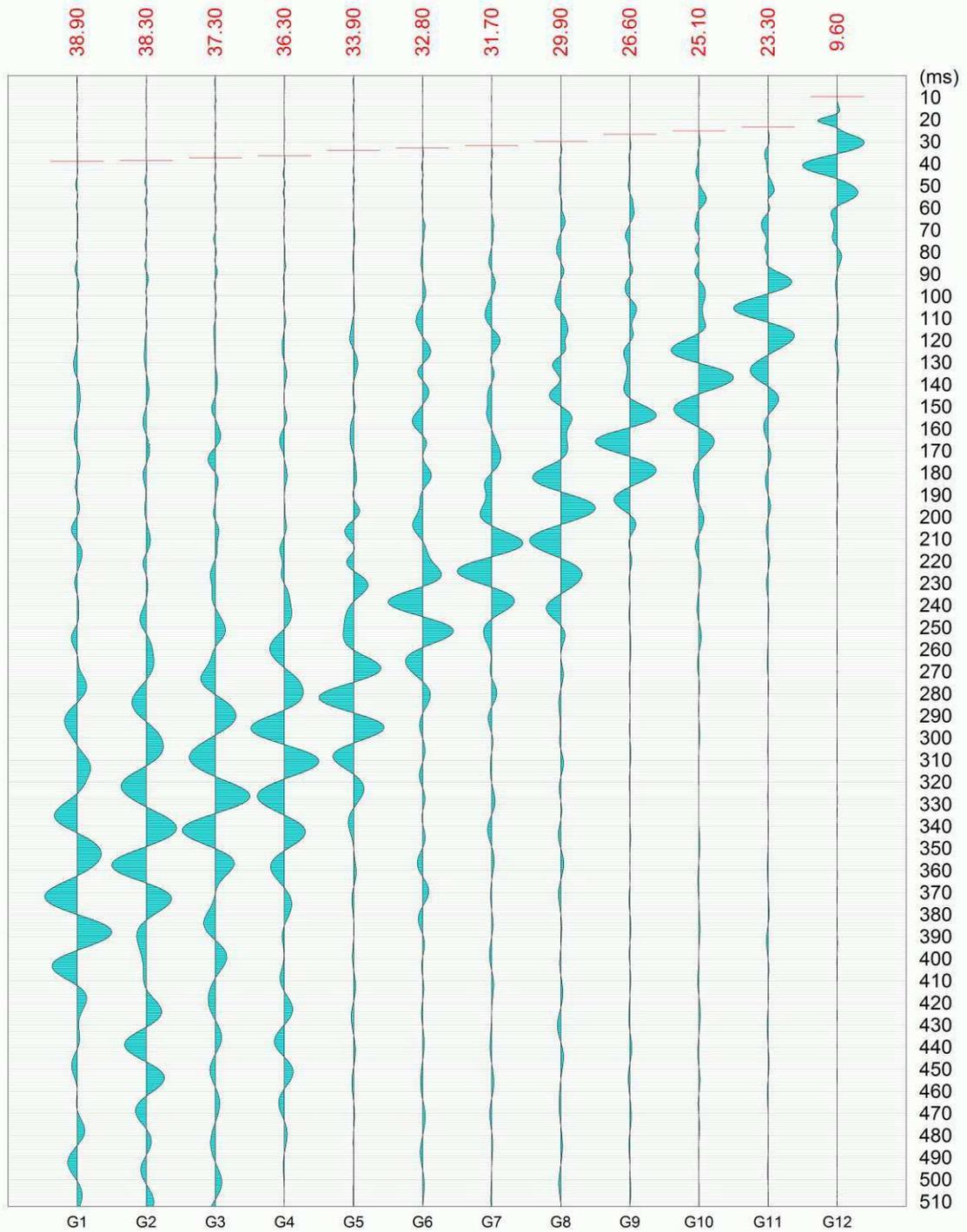
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F2  
Tir intermédiaire



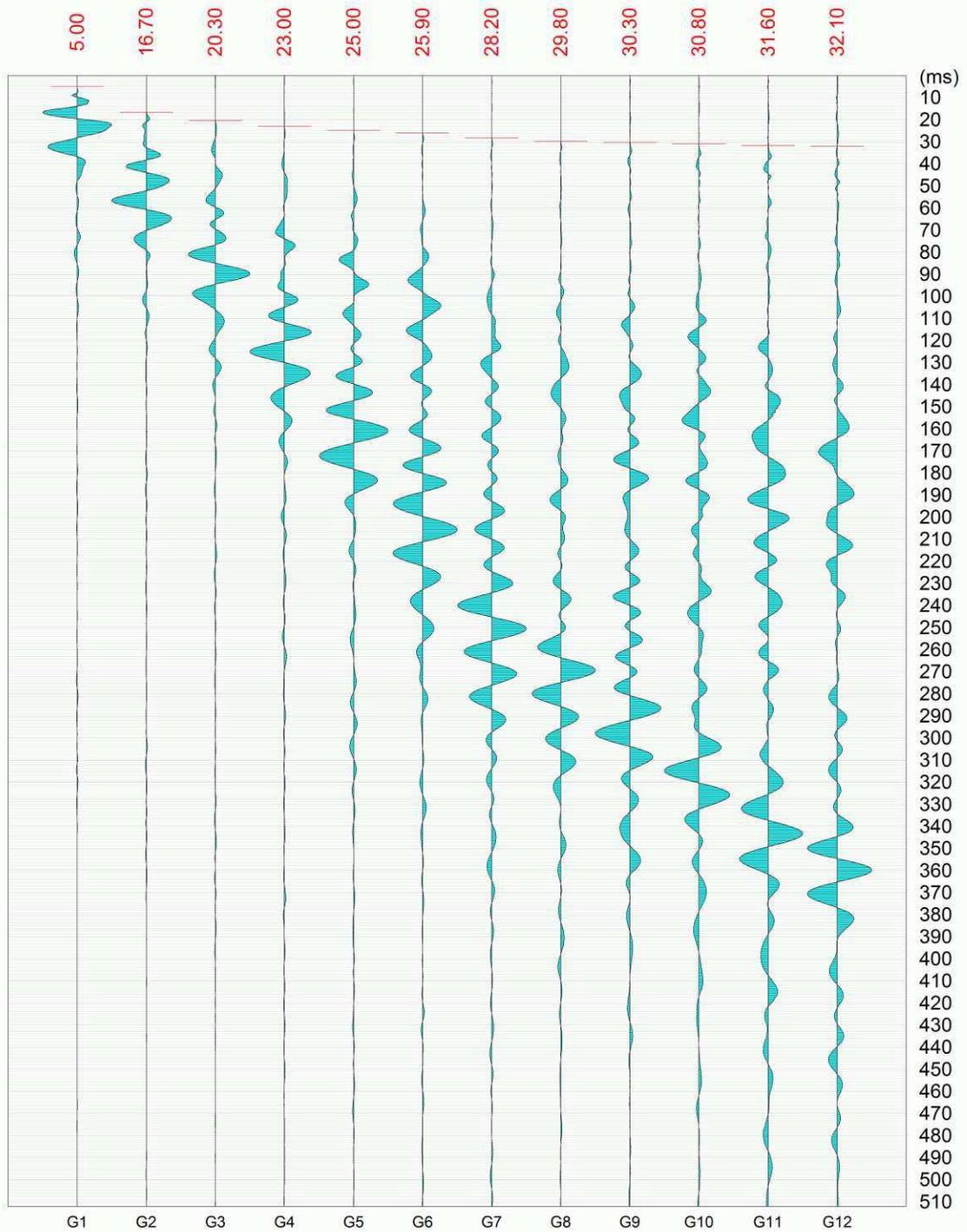
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F2  
Tir inverse



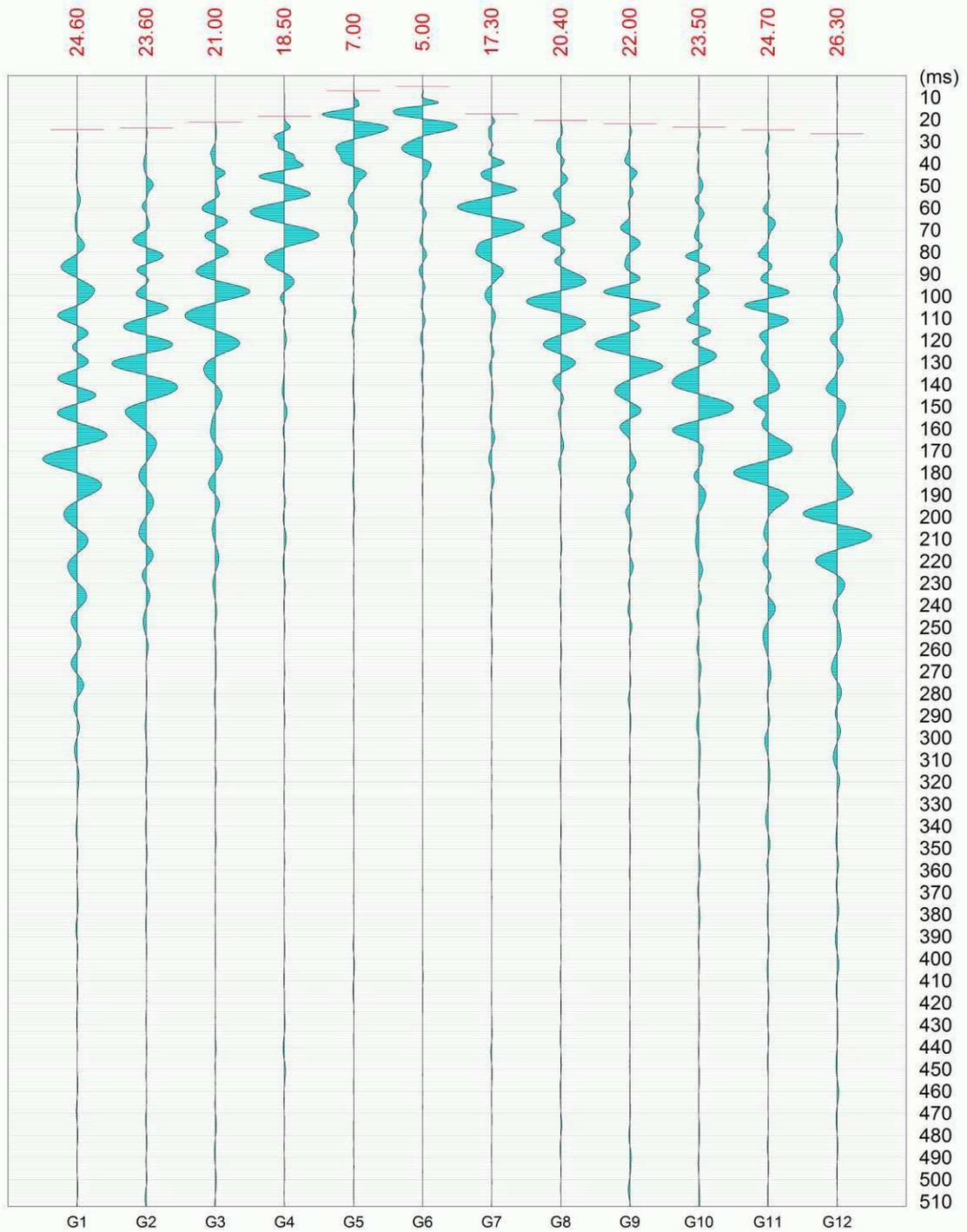
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F3  
Tir normal



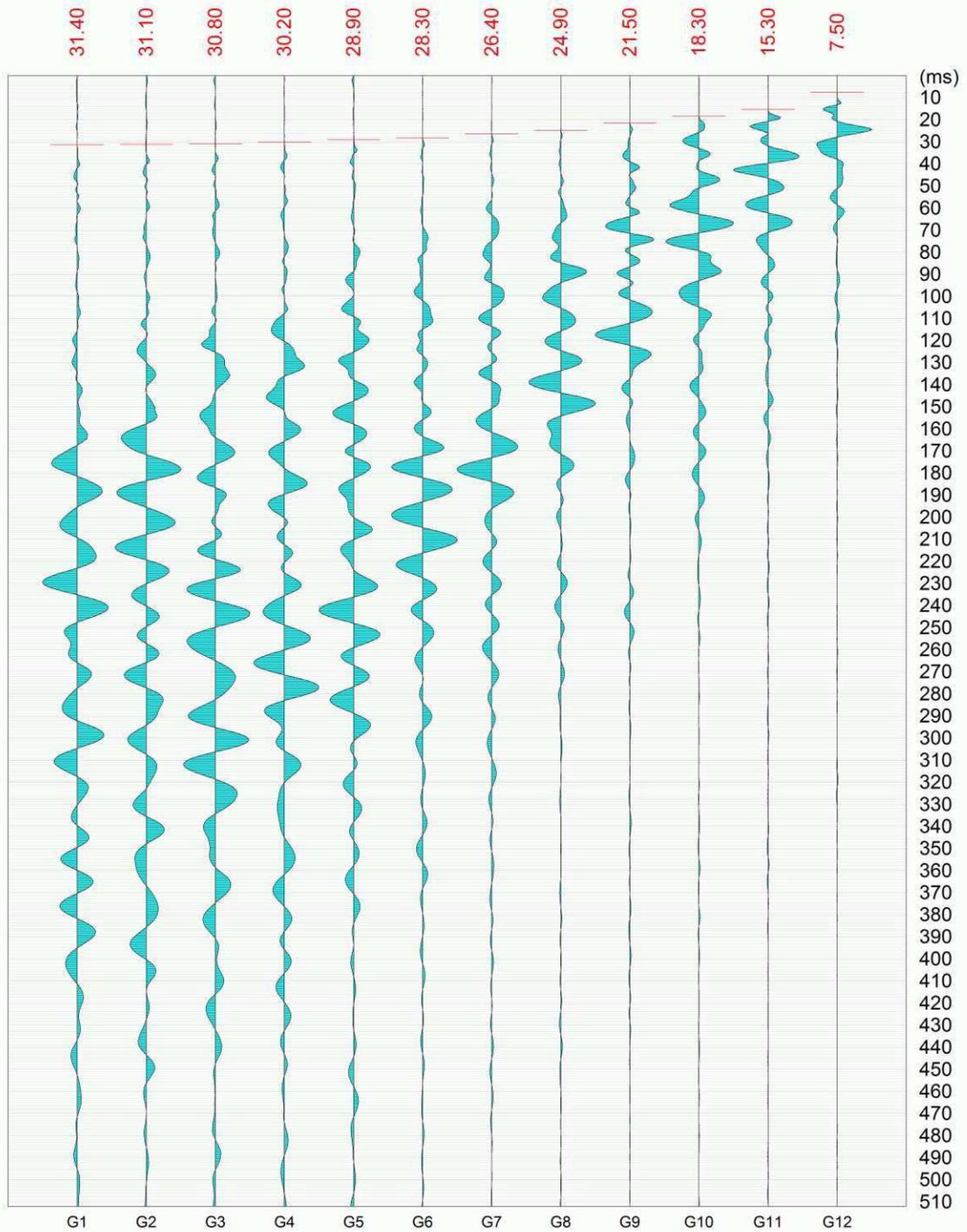
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F3  
Tir intermédiaire



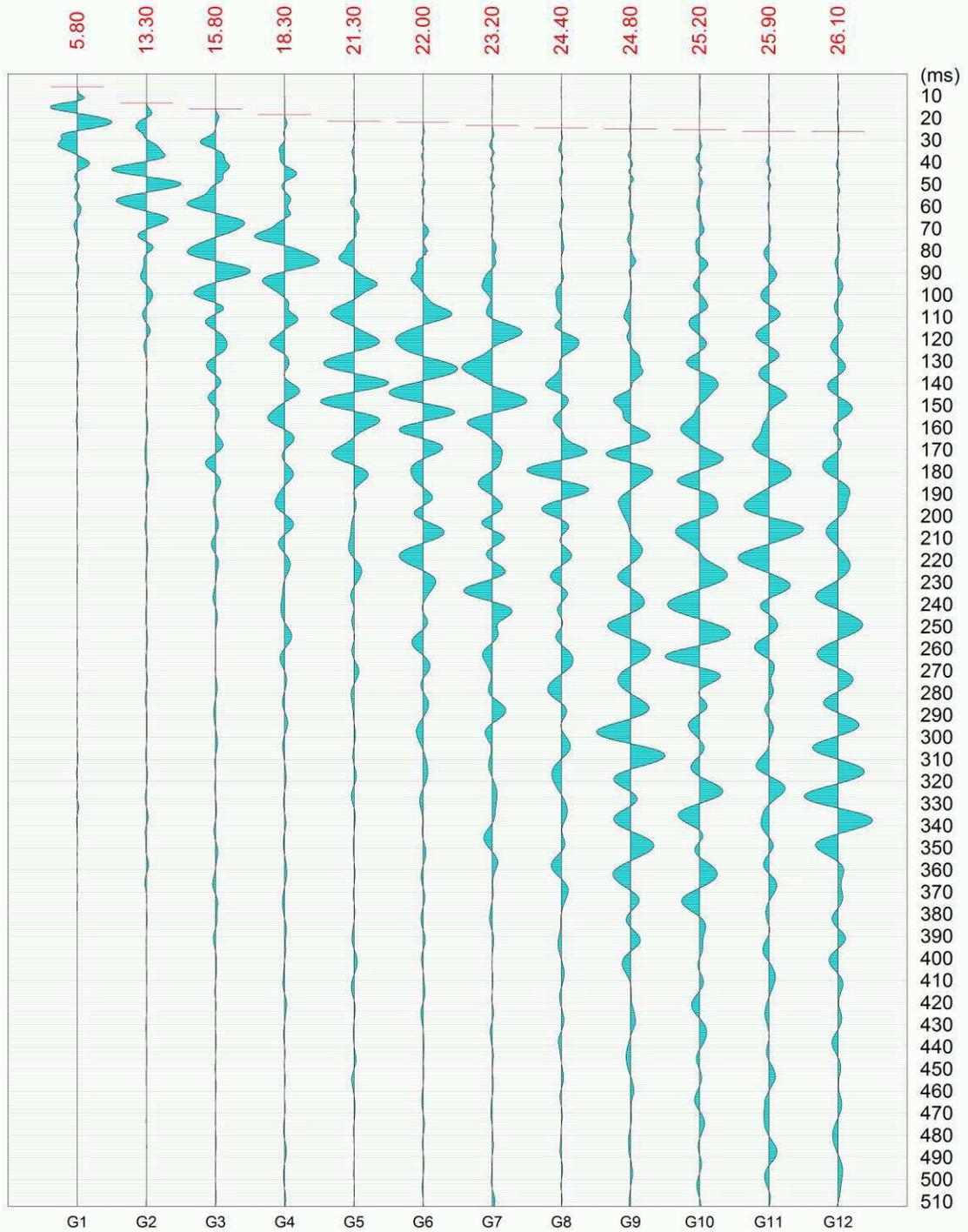
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F3  
Tir inverse



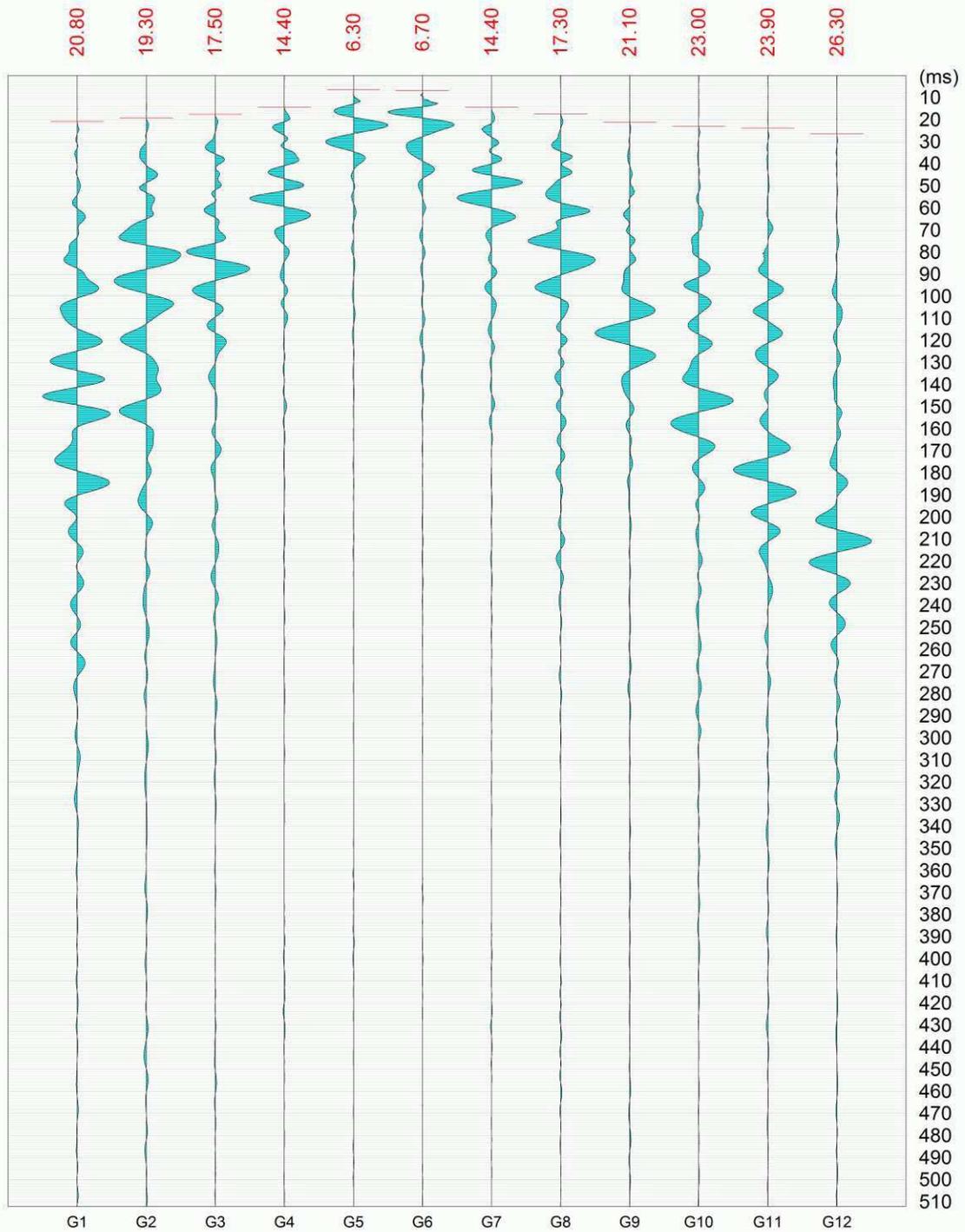
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F4  
Tir normal



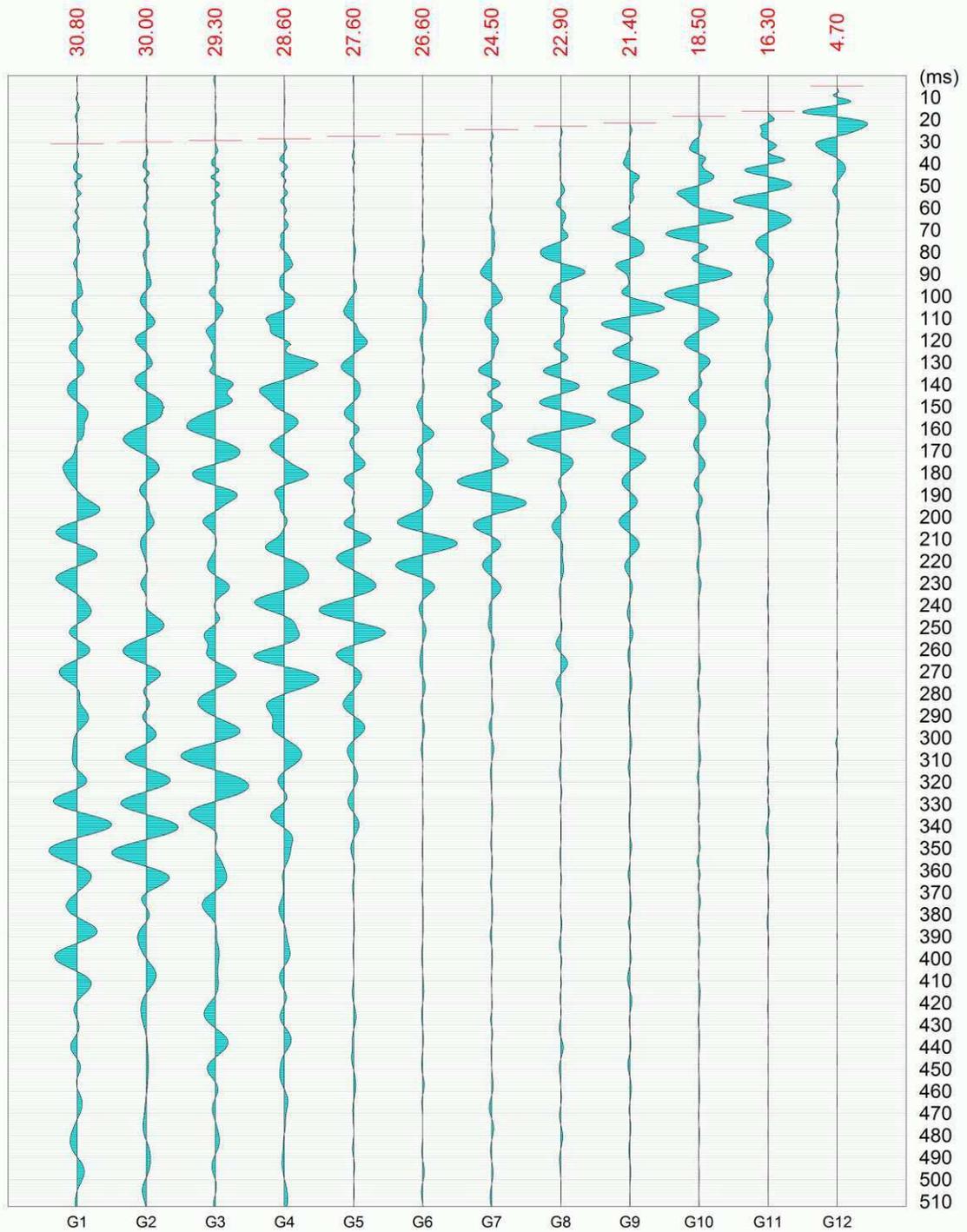
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F4  
Tir intermédiaire



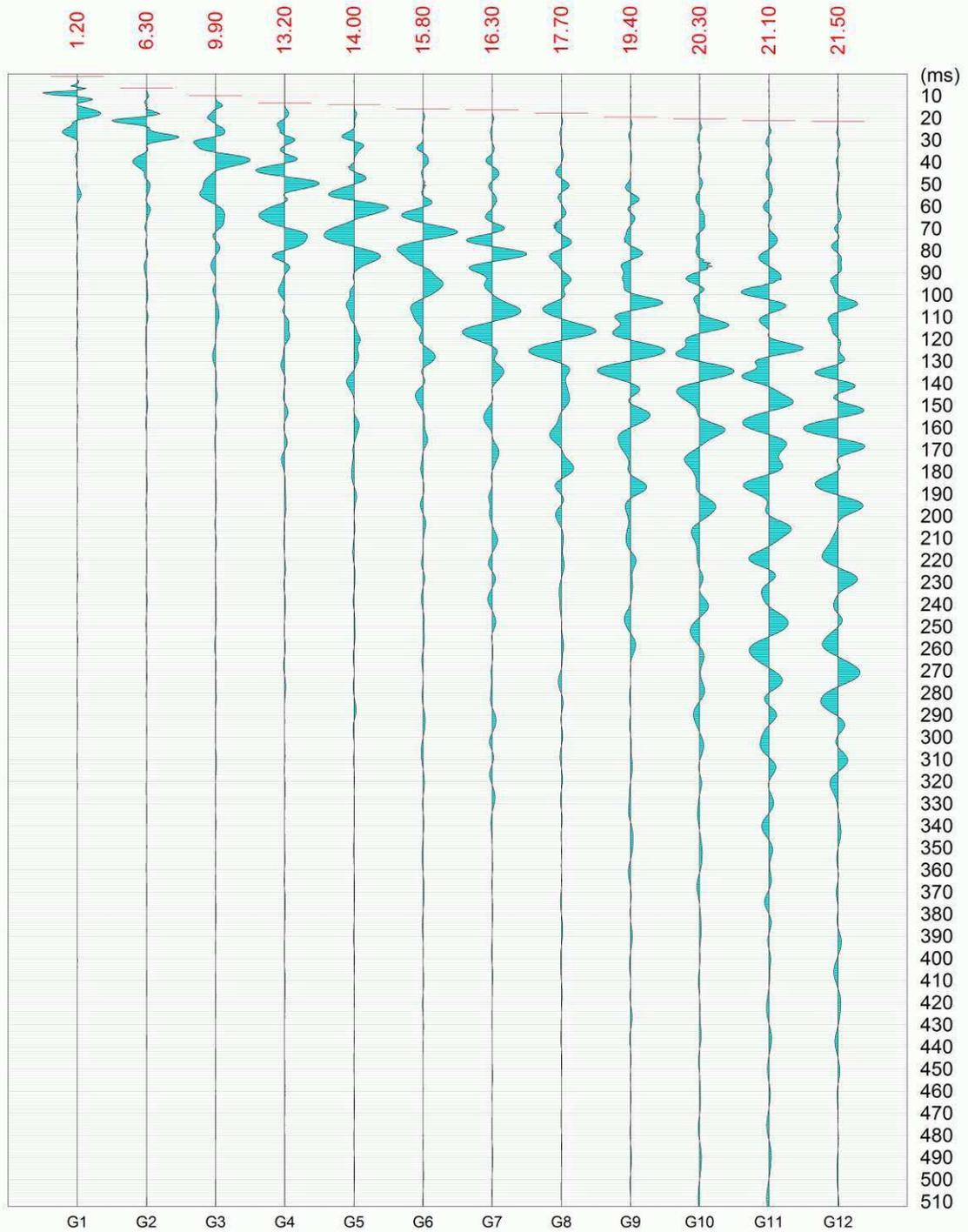
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F4  
Tir inverse



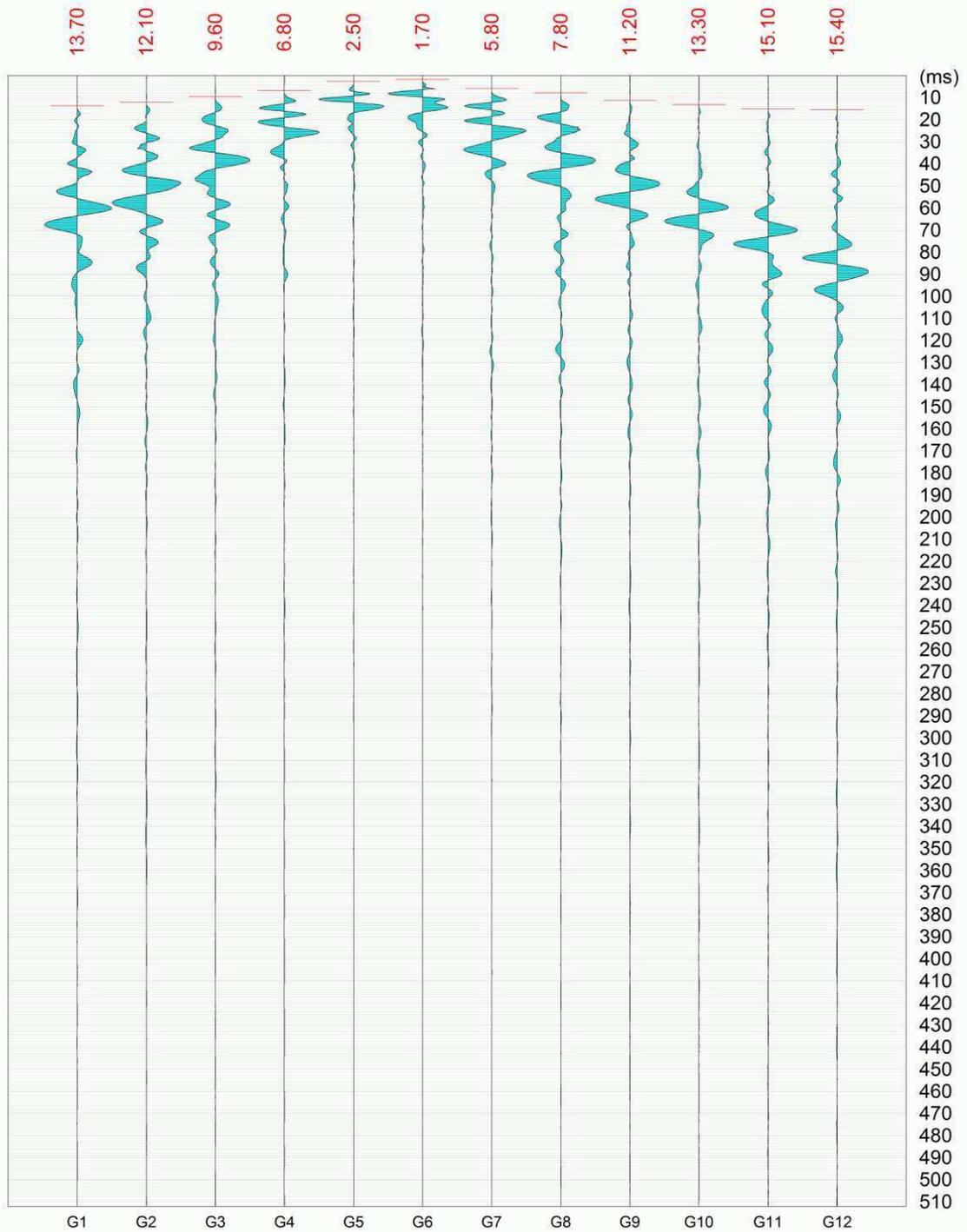
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F5  
Tir normal



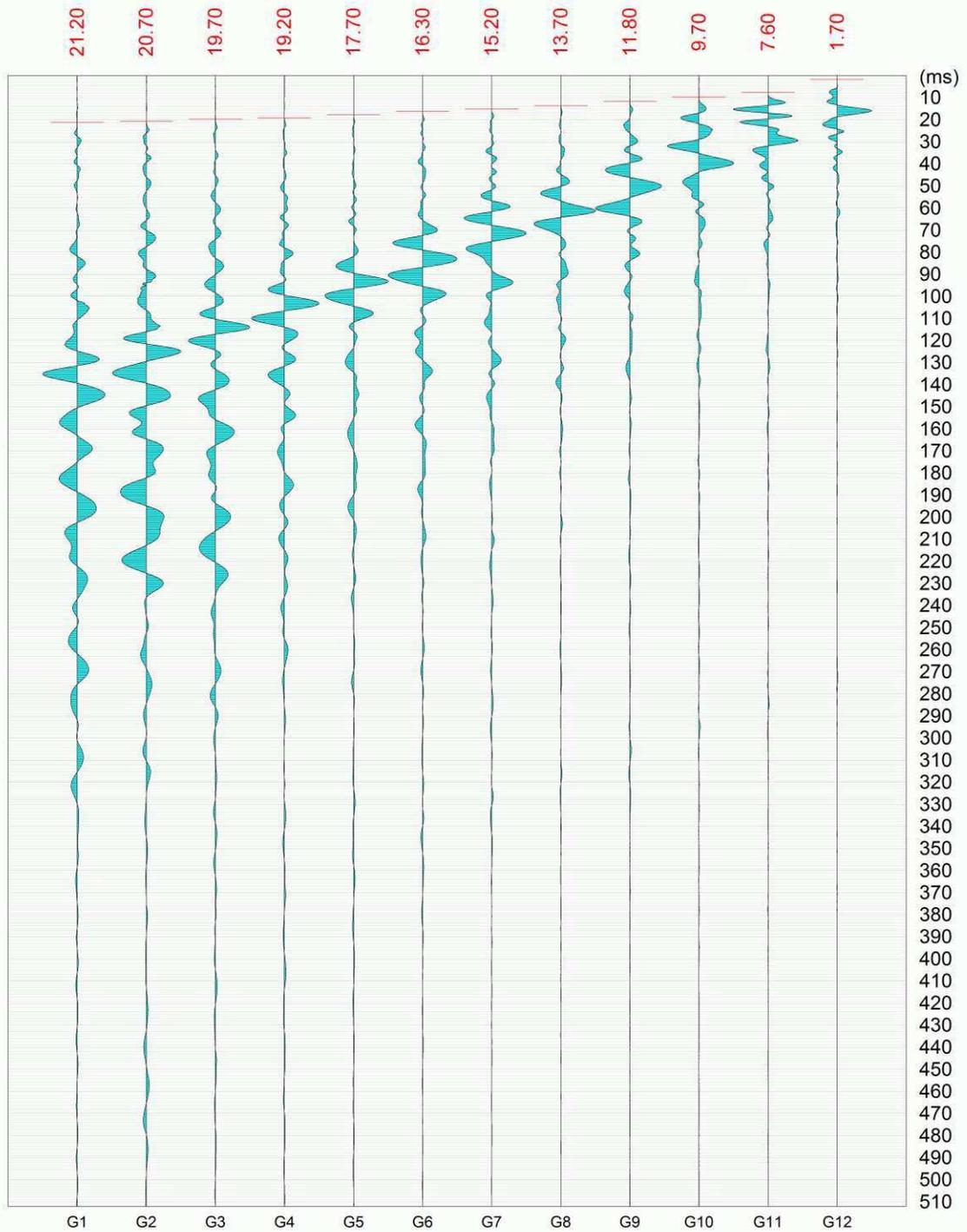
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F5  
Tir intermédiaire



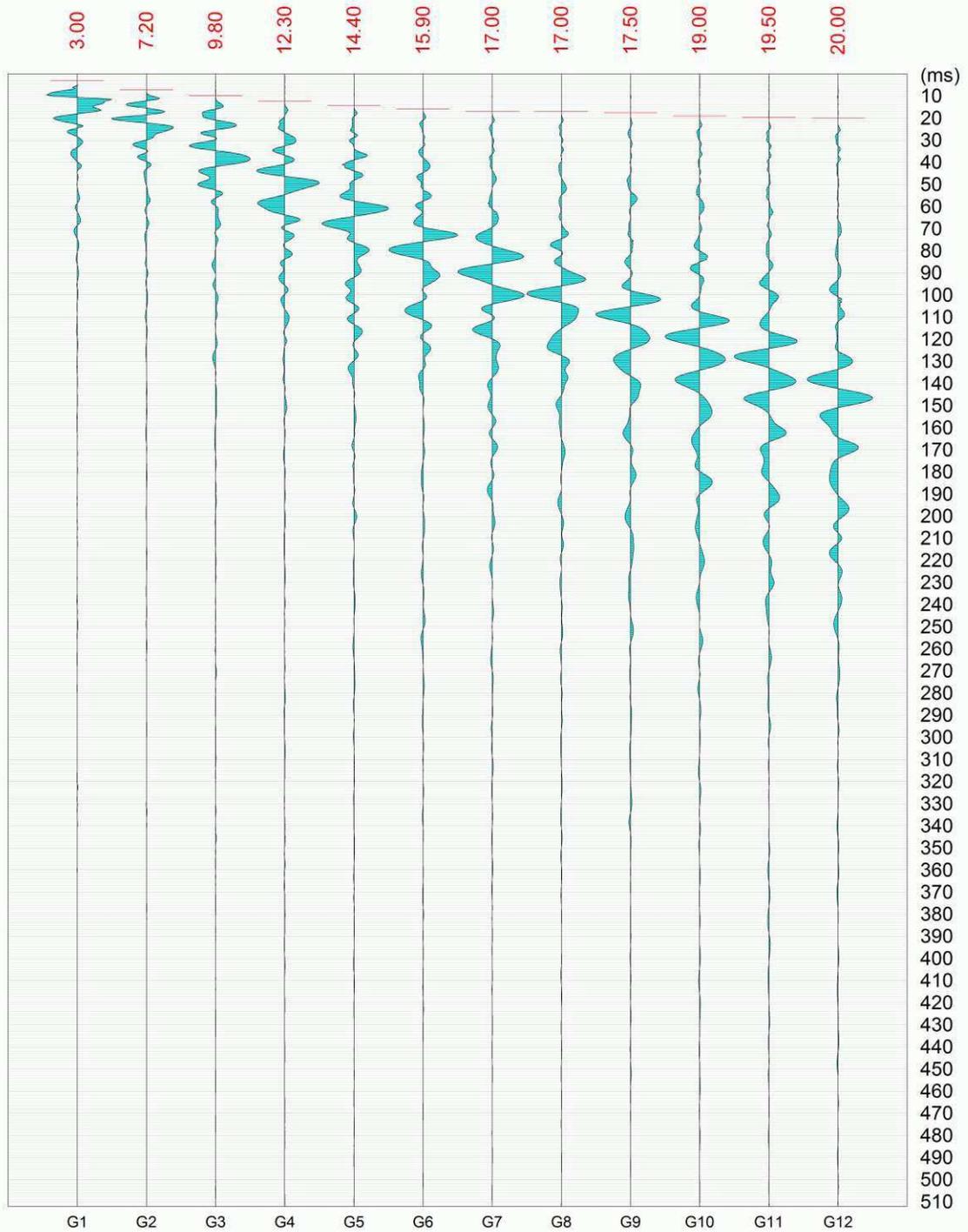
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F5  
Tir inverse



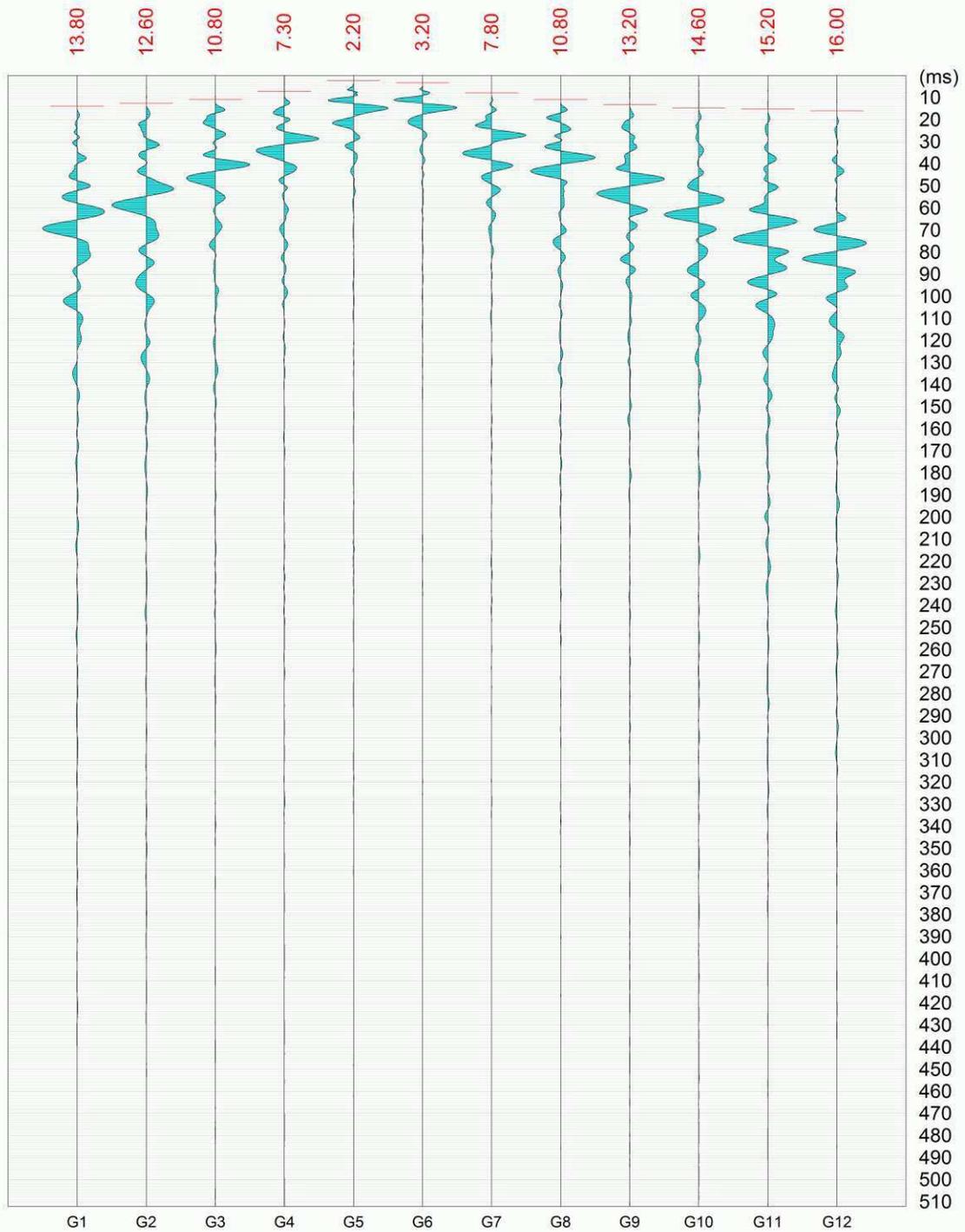
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F6  
Tir normal



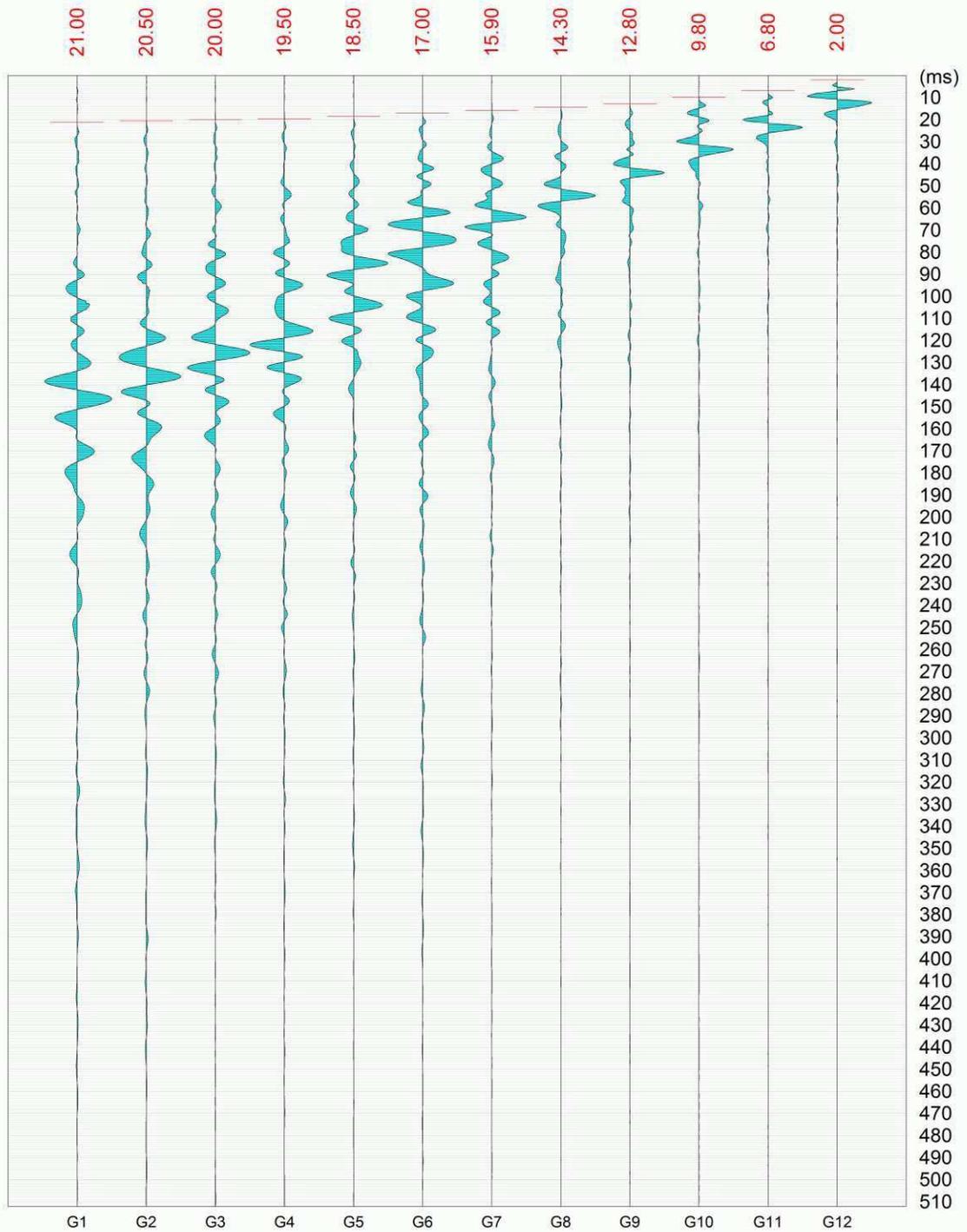
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F6  
Tir intermédiaire



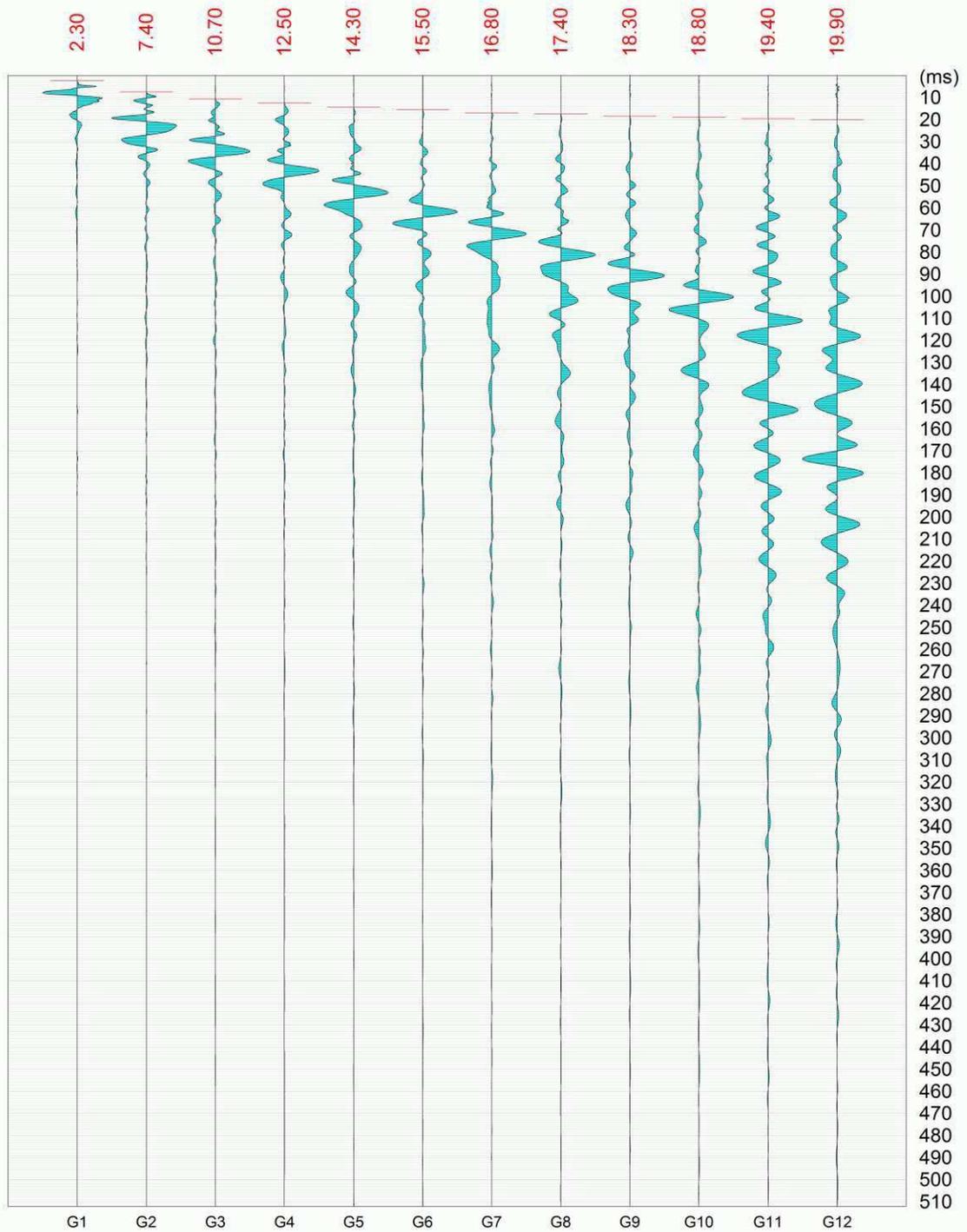
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F6  
Tir inverse

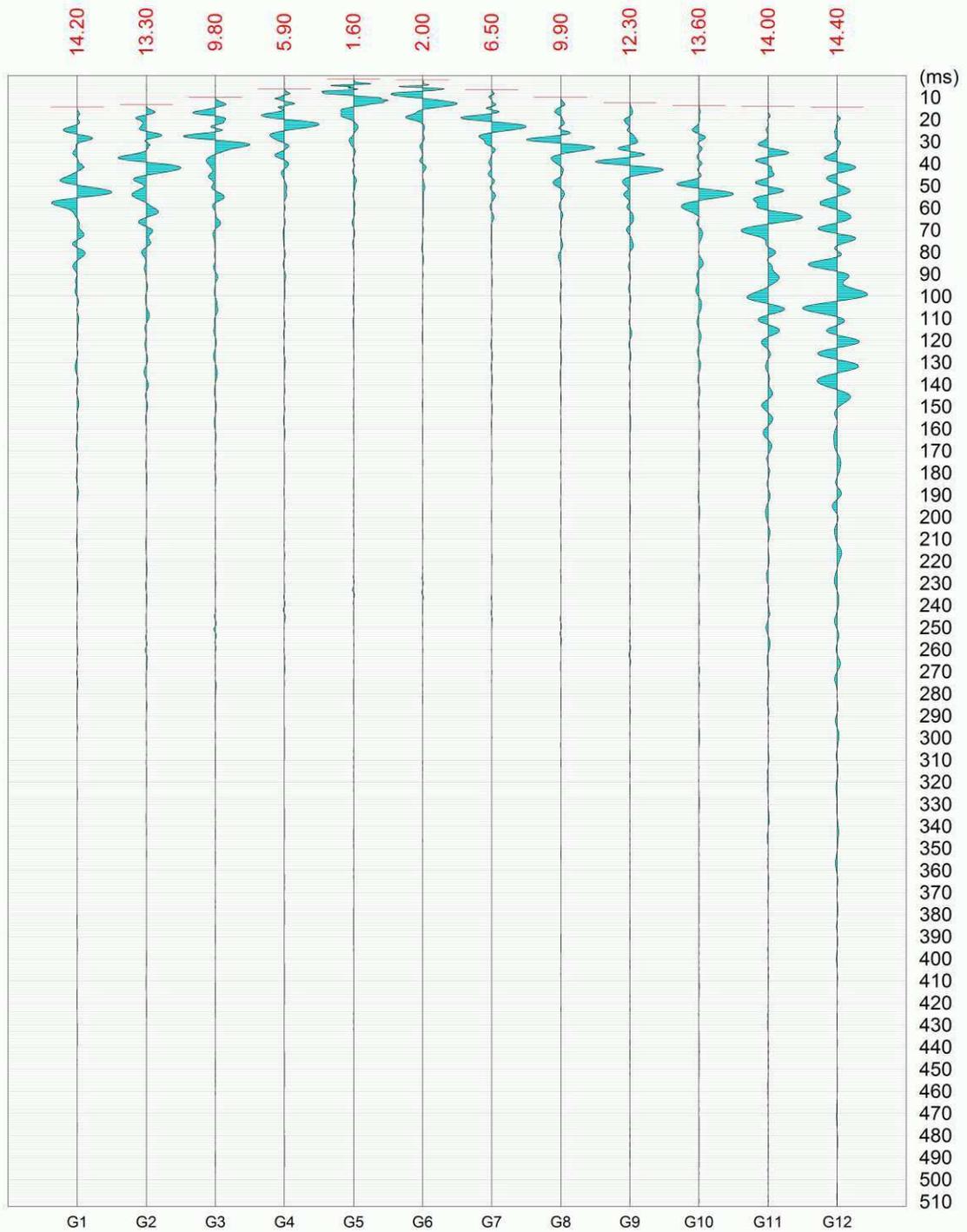


www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F7  
Tir normal

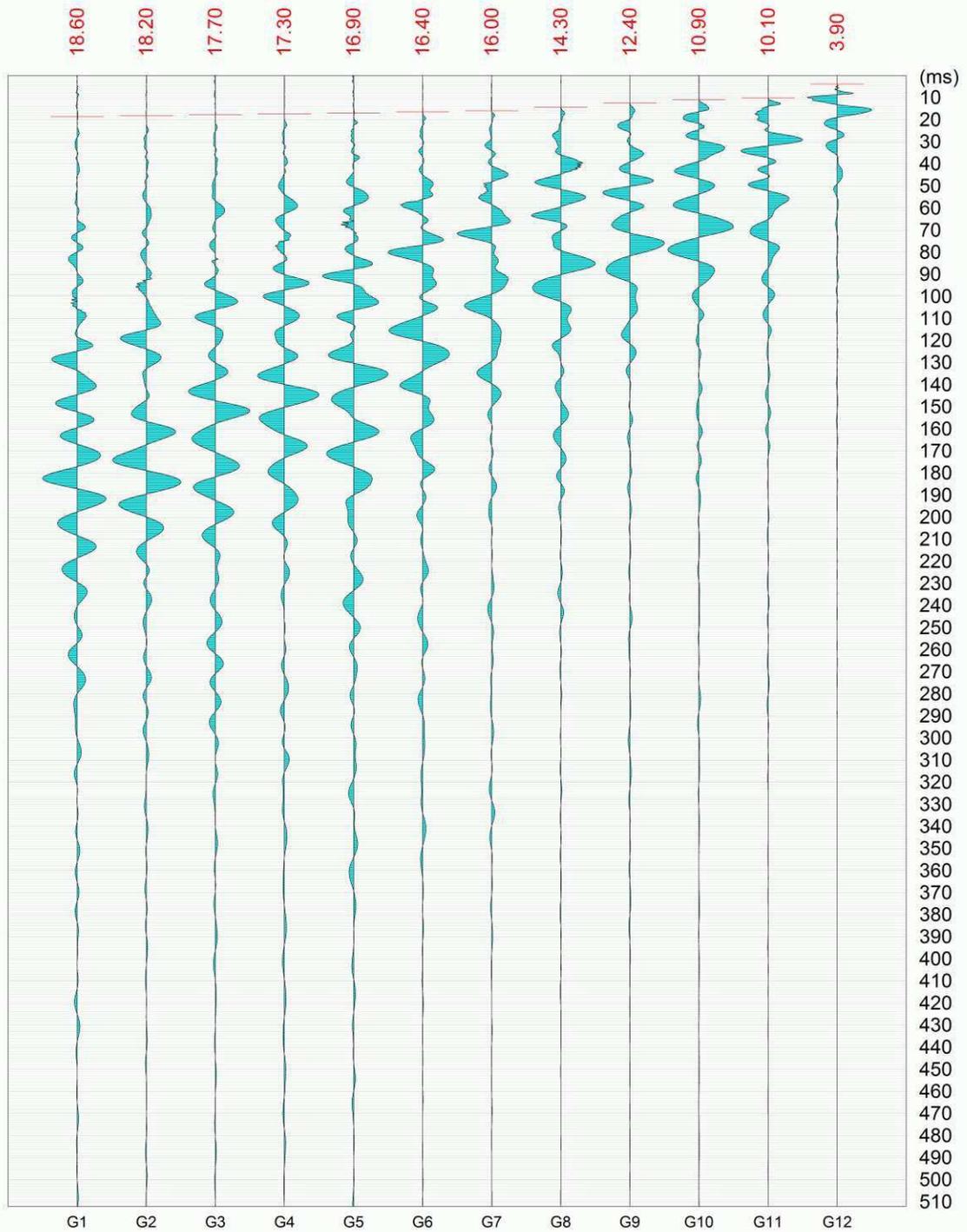


Site de LA FARE : Profil PGS F7  
Tir intermédiaire



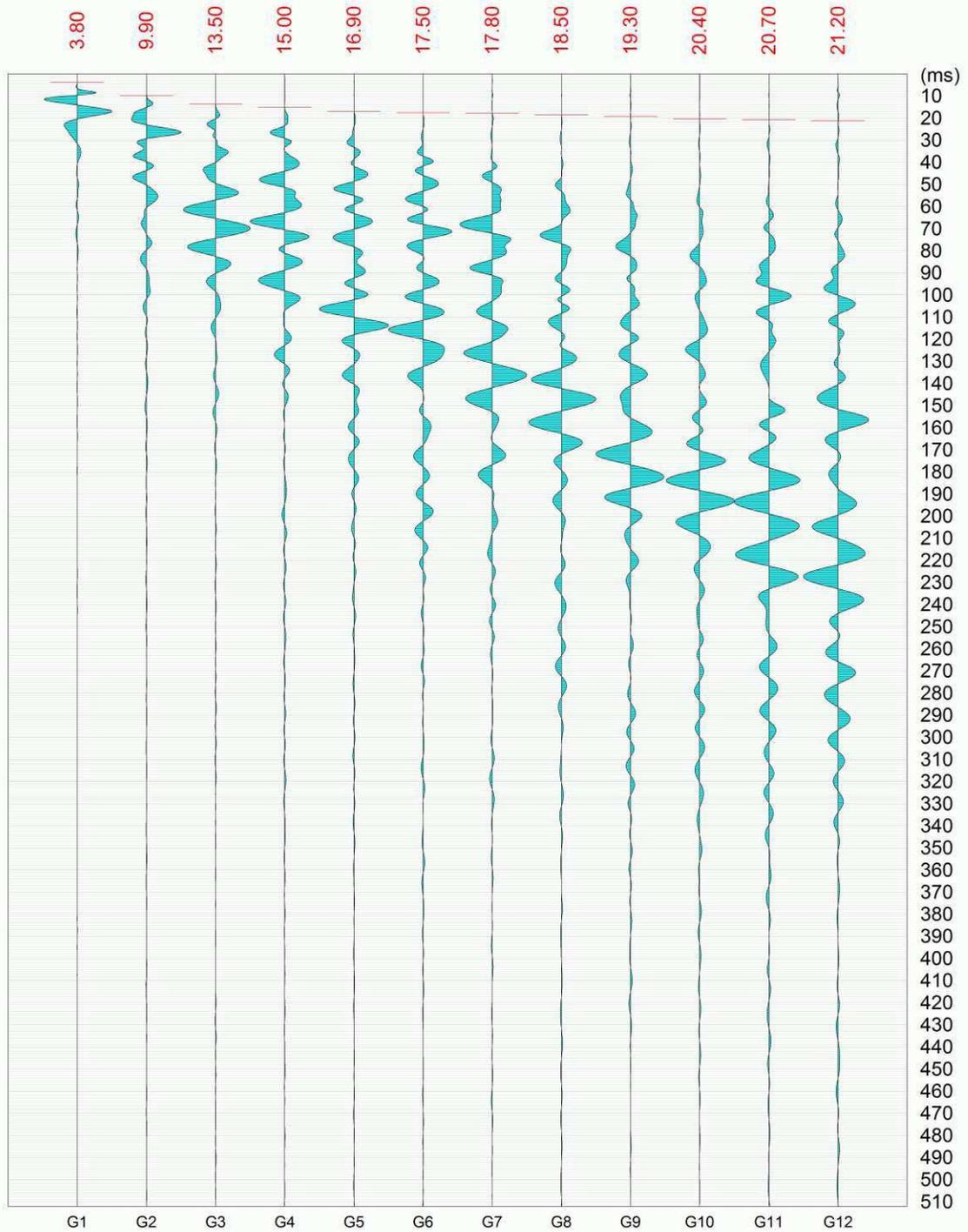
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F7  
Tir inverse



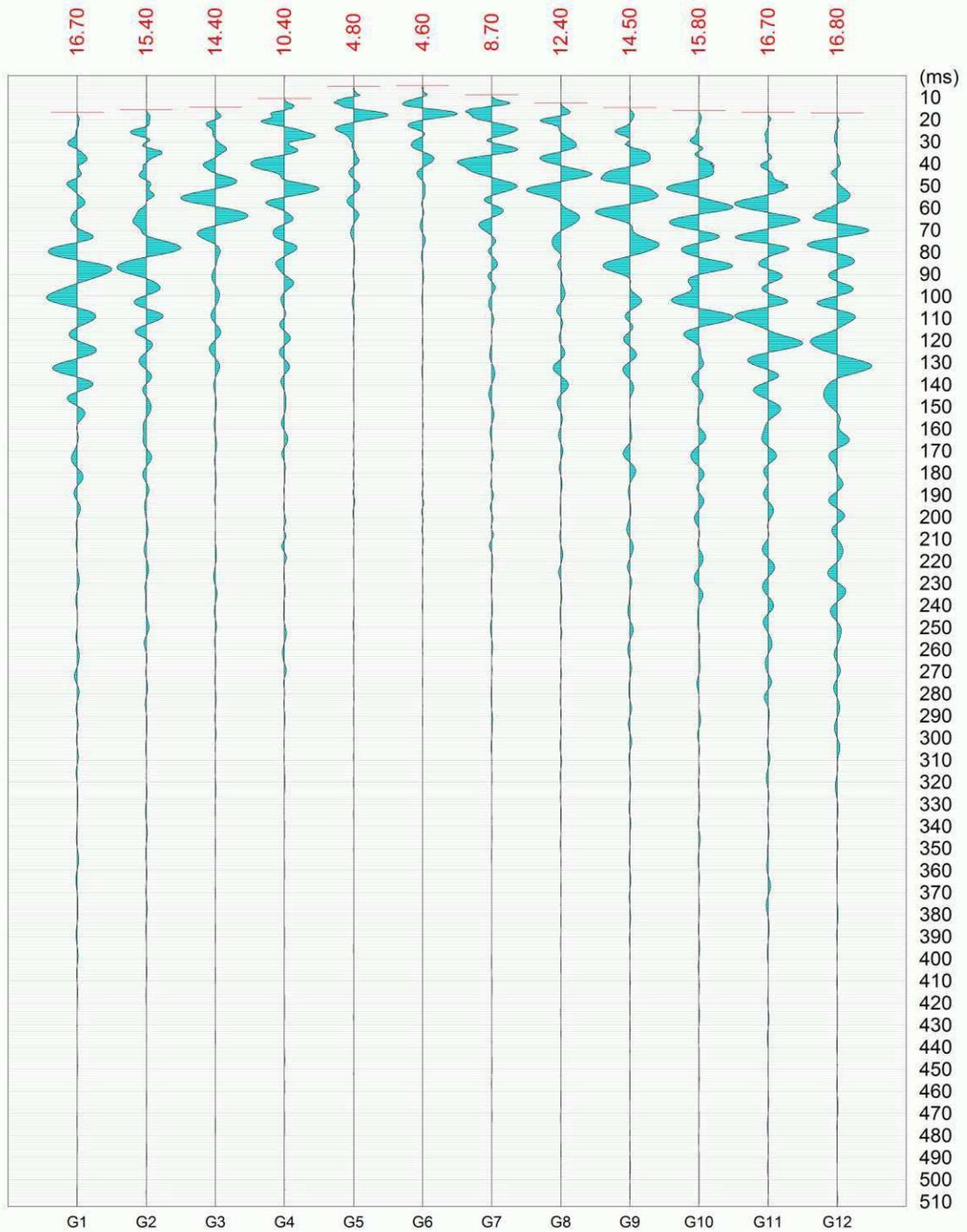
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F8  
Tir normal



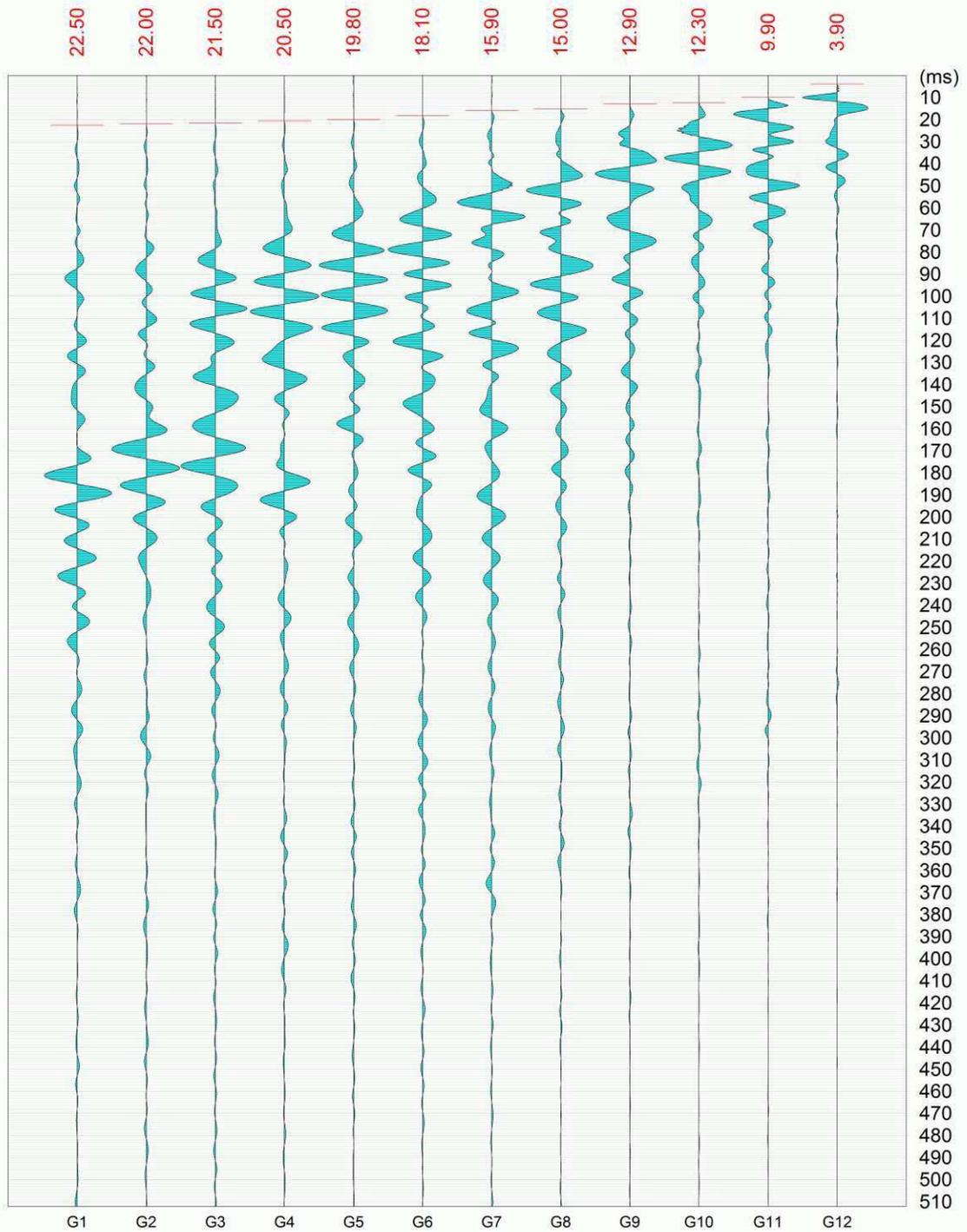
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F8  
Tir intermédiaire



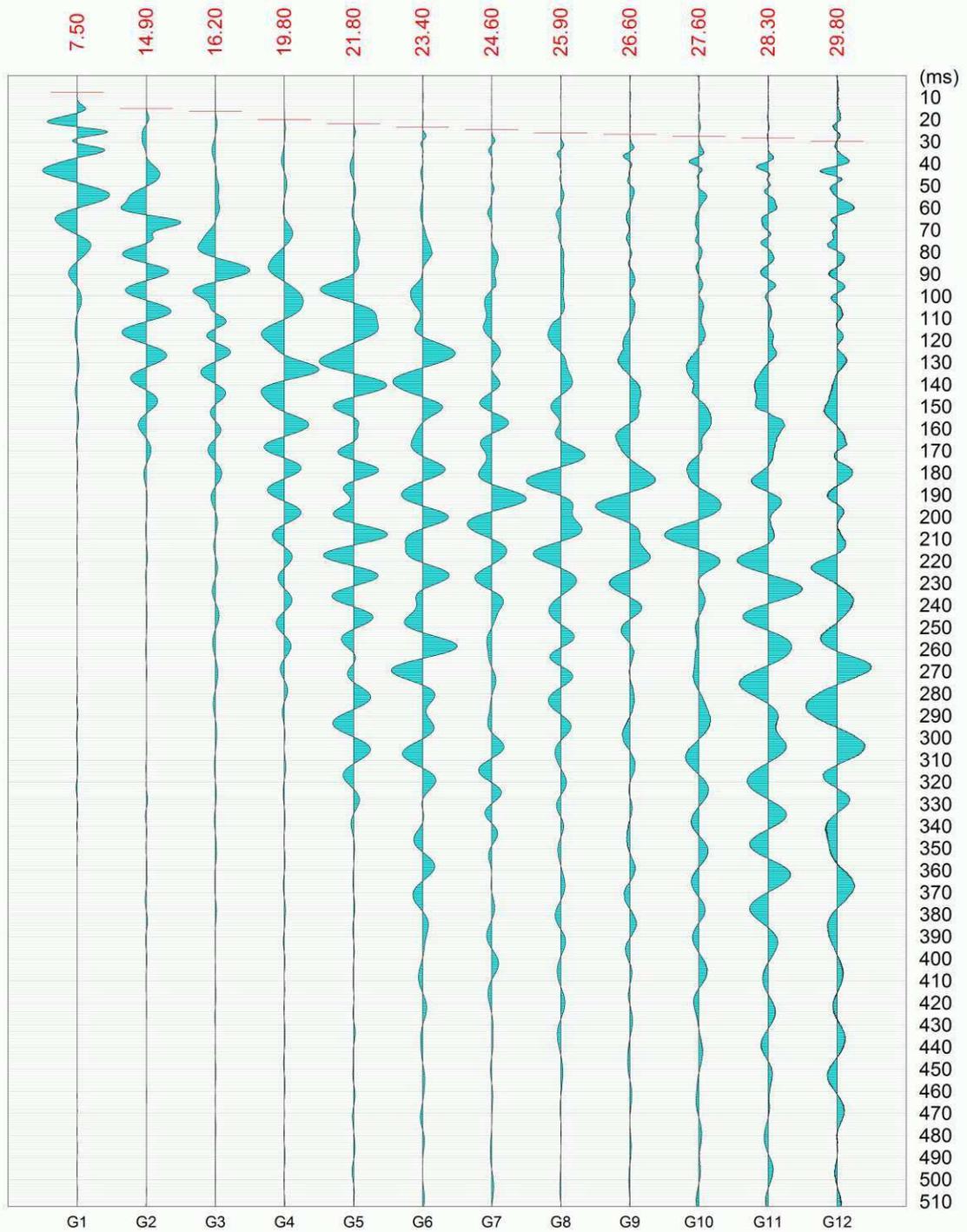
www.geoandsoft.com

Site de LA FARE : Profil PGS F8  
Tir inverse



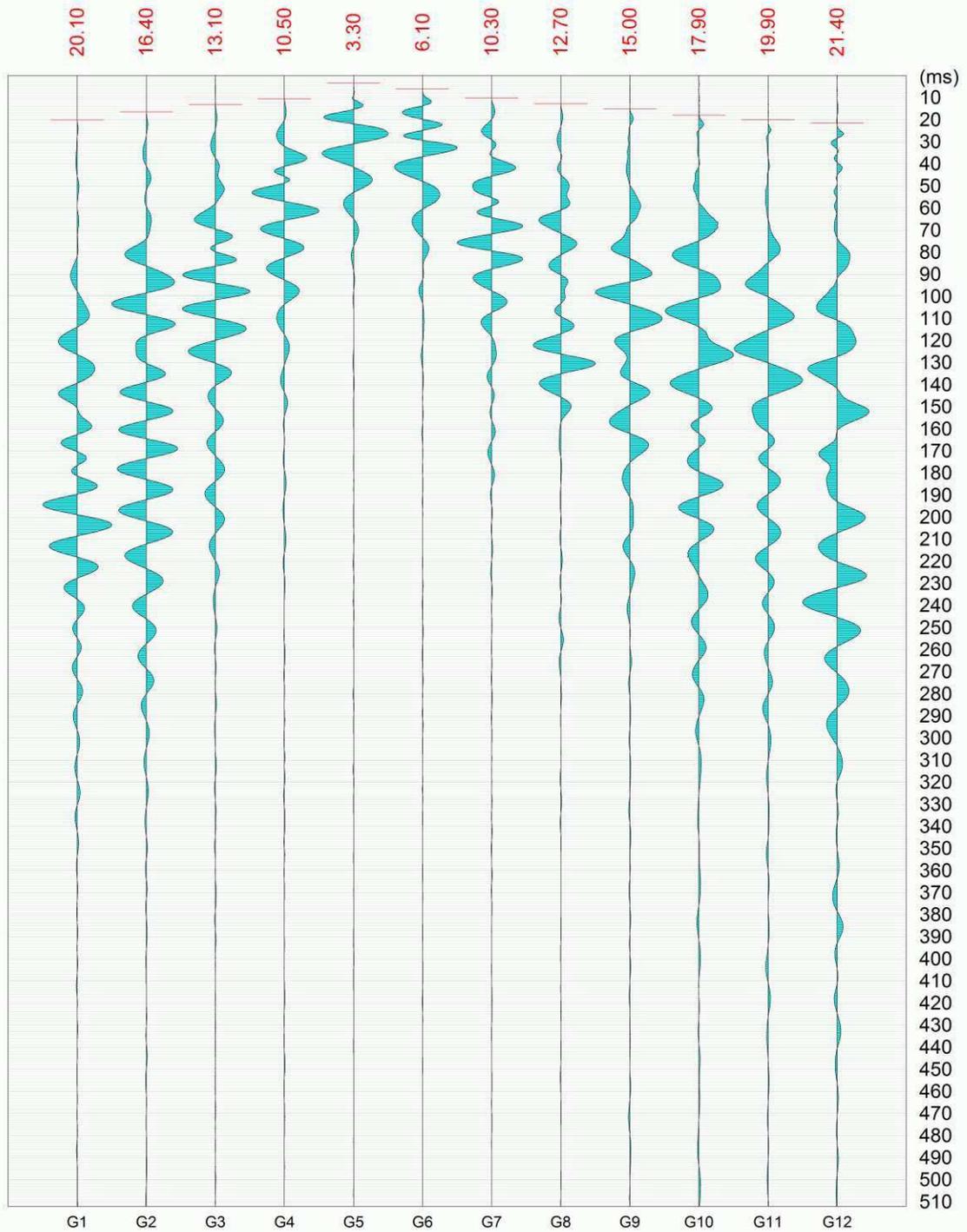
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS VI  
Tir normal



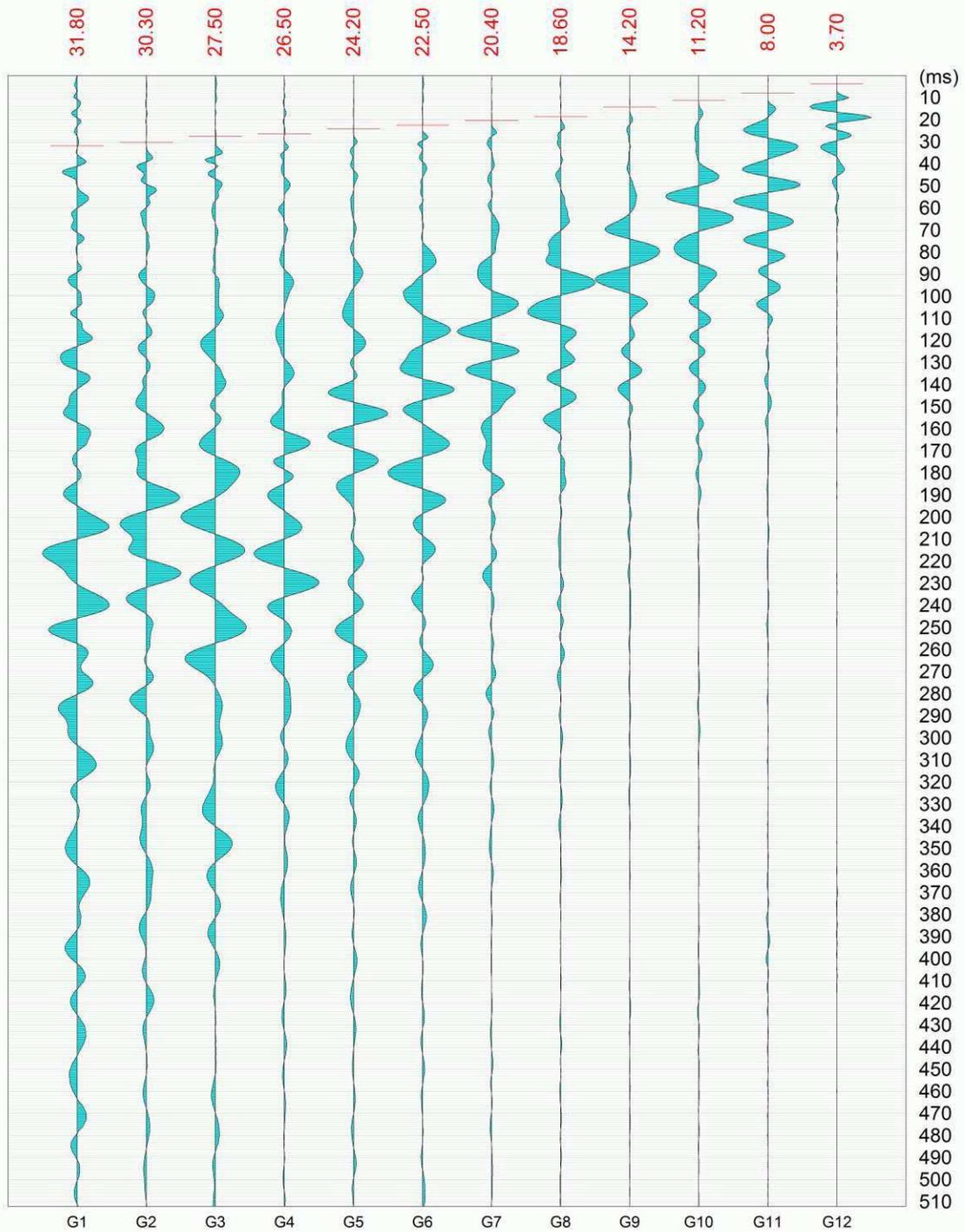
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS VI  
Tir intermédiaire



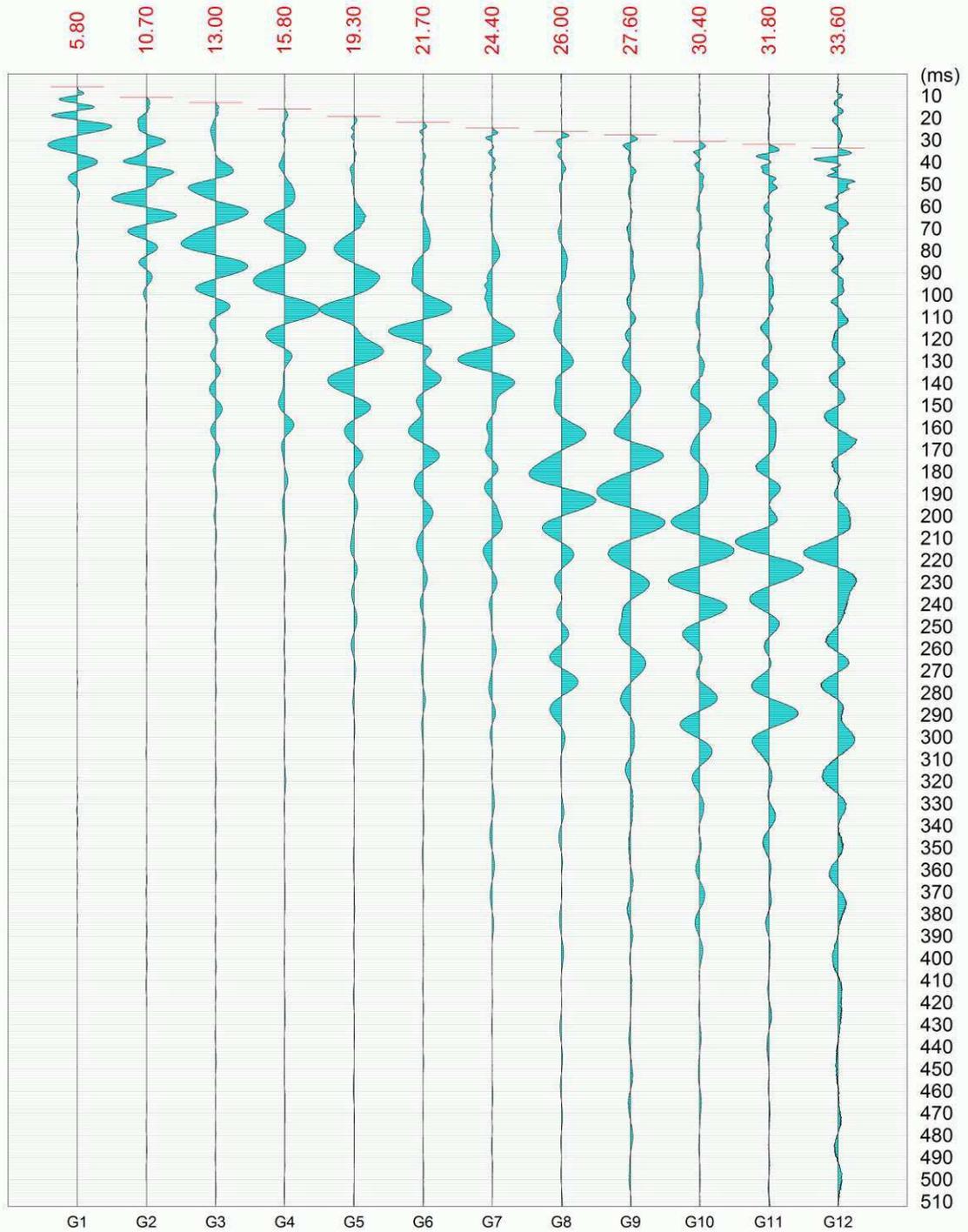
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS VI  
Tir inverse



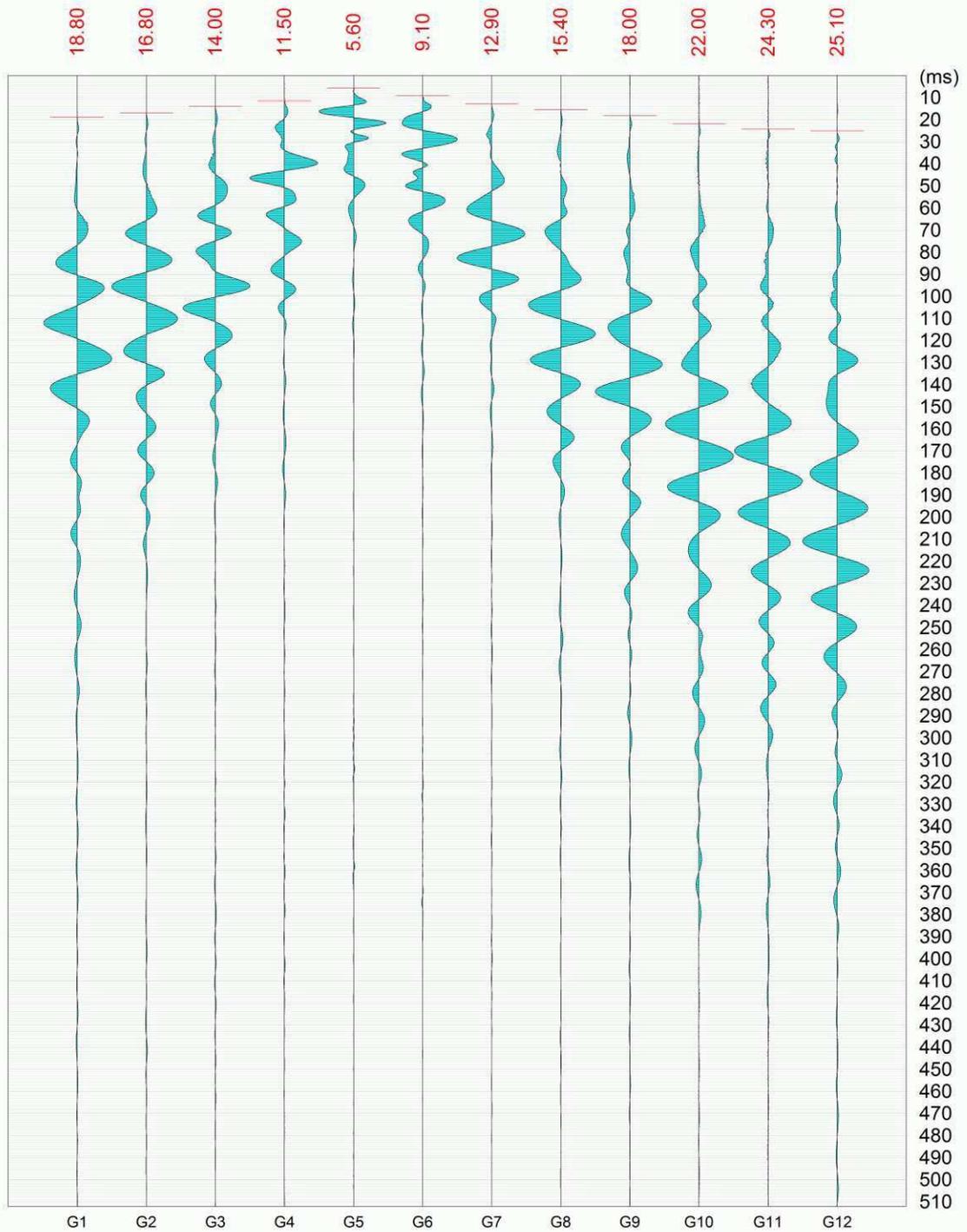
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V2  
Tir normal



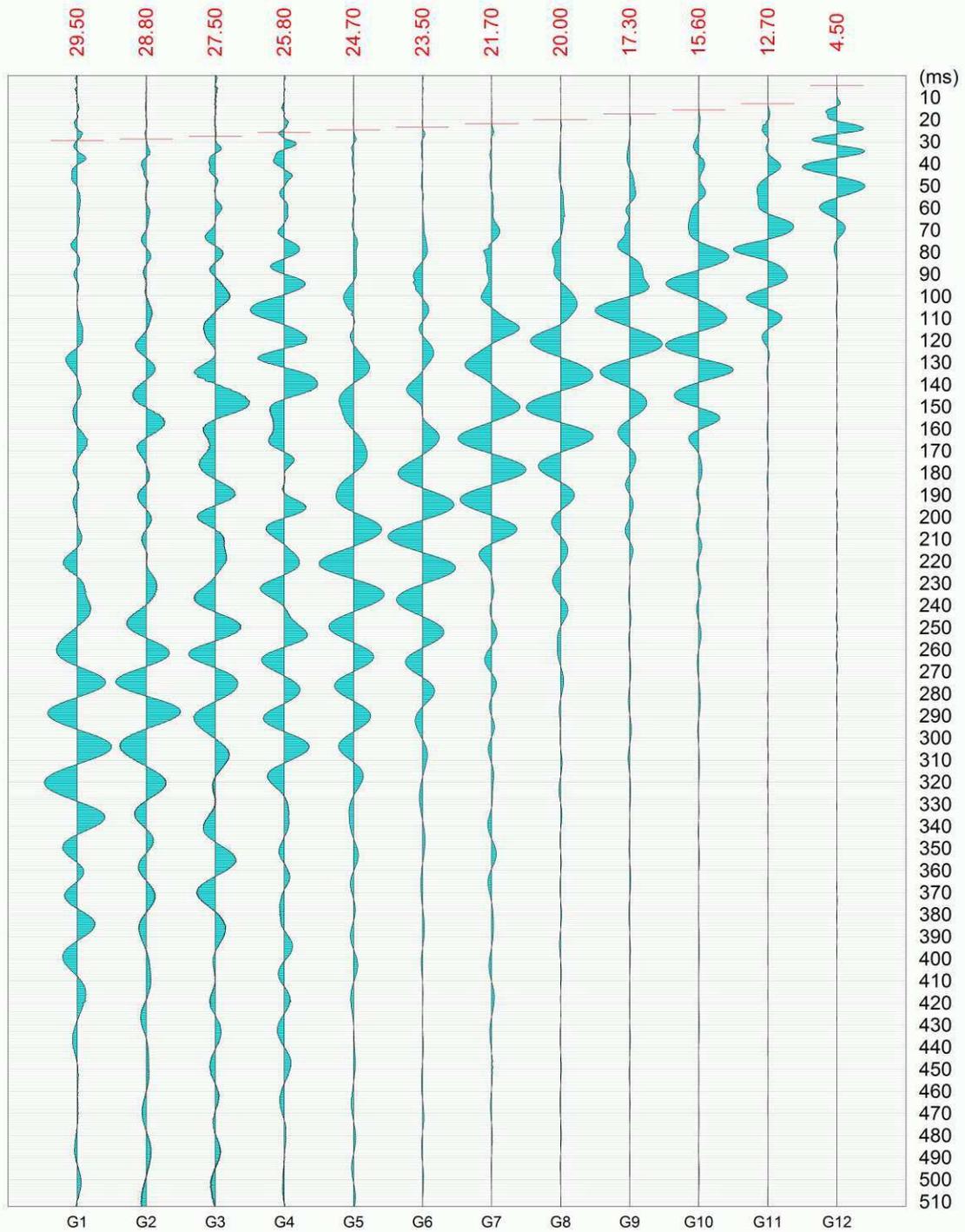
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V2  
Tir intermédiaire



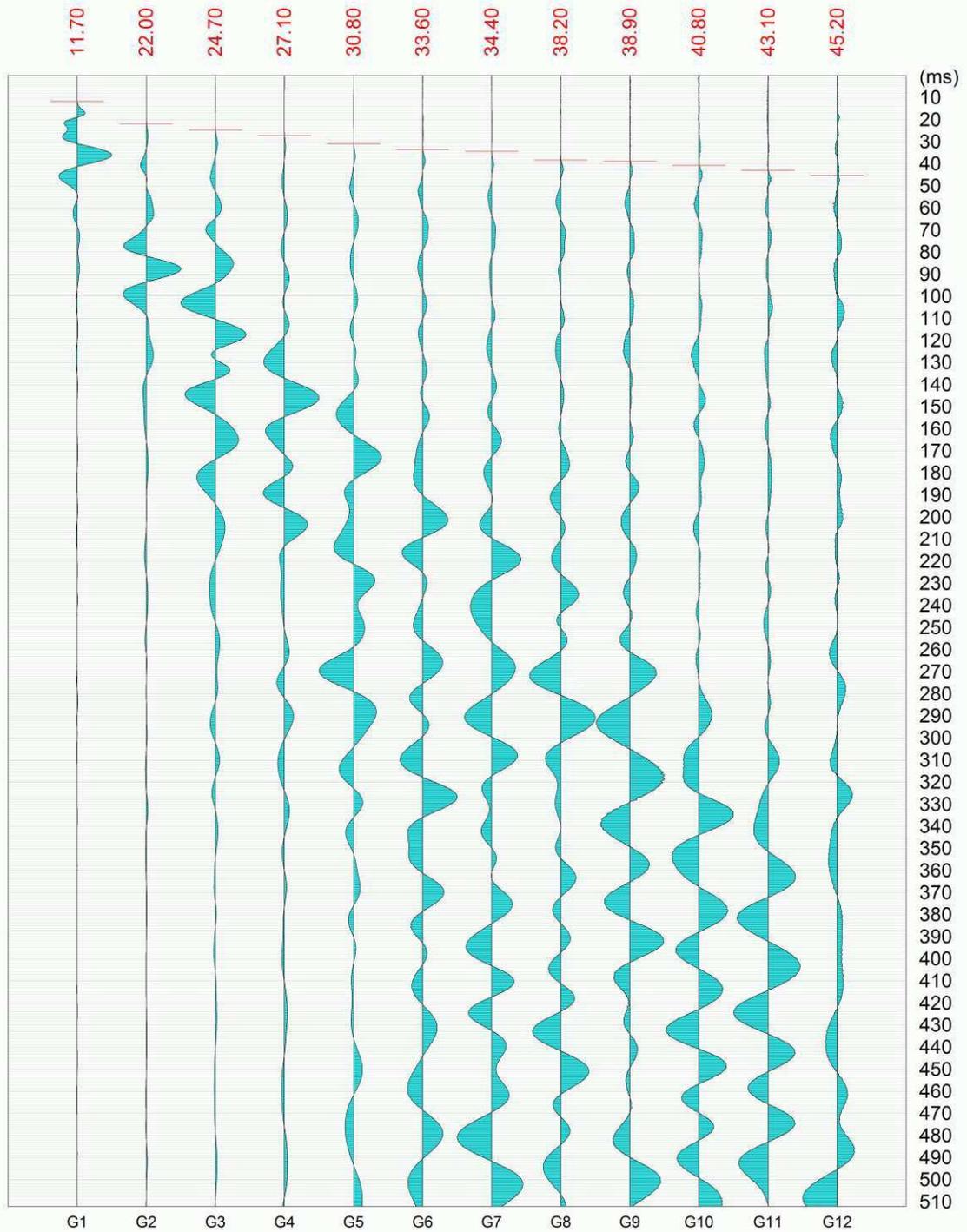
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V2  
Tir inverse



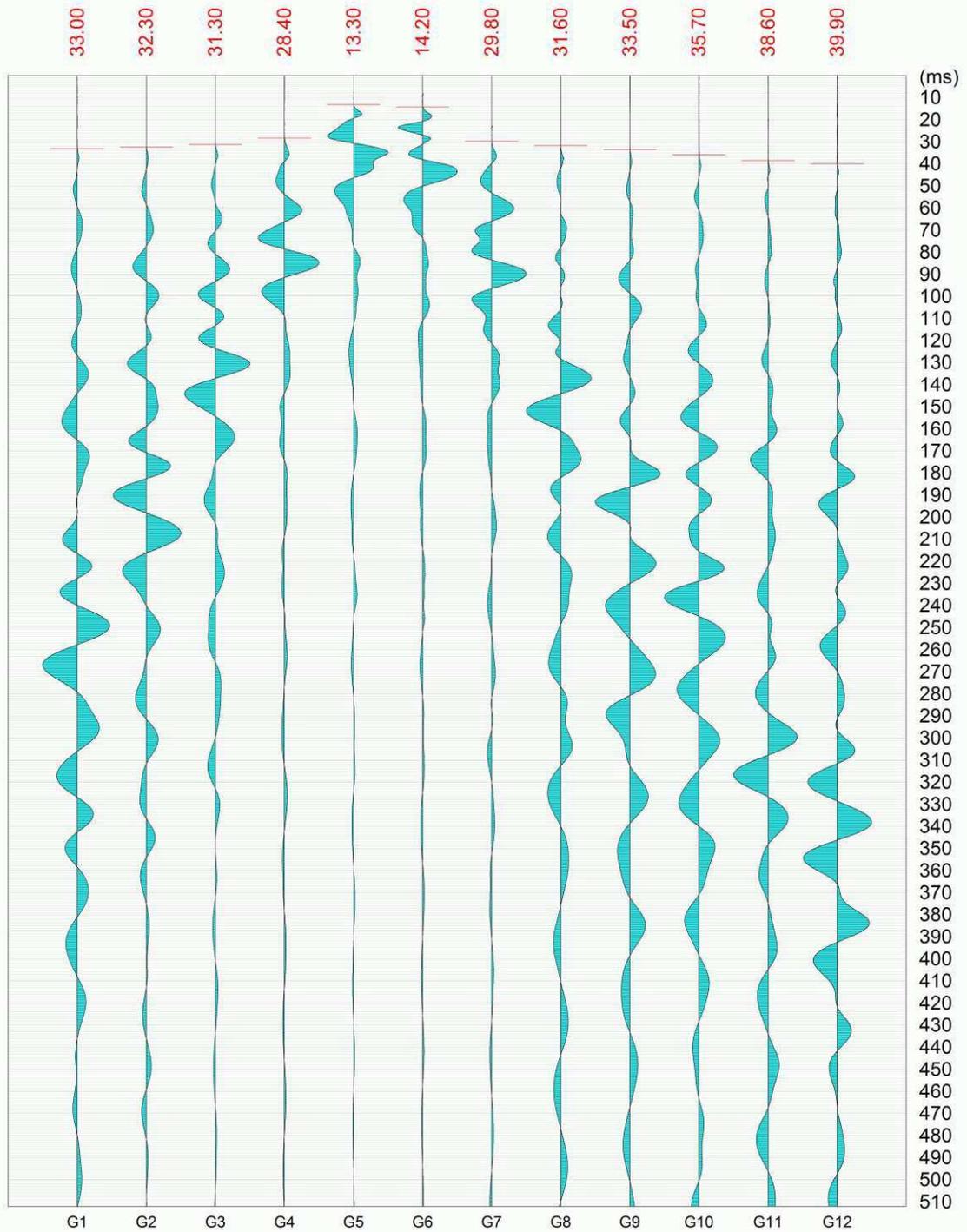
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V3  
Tir normal



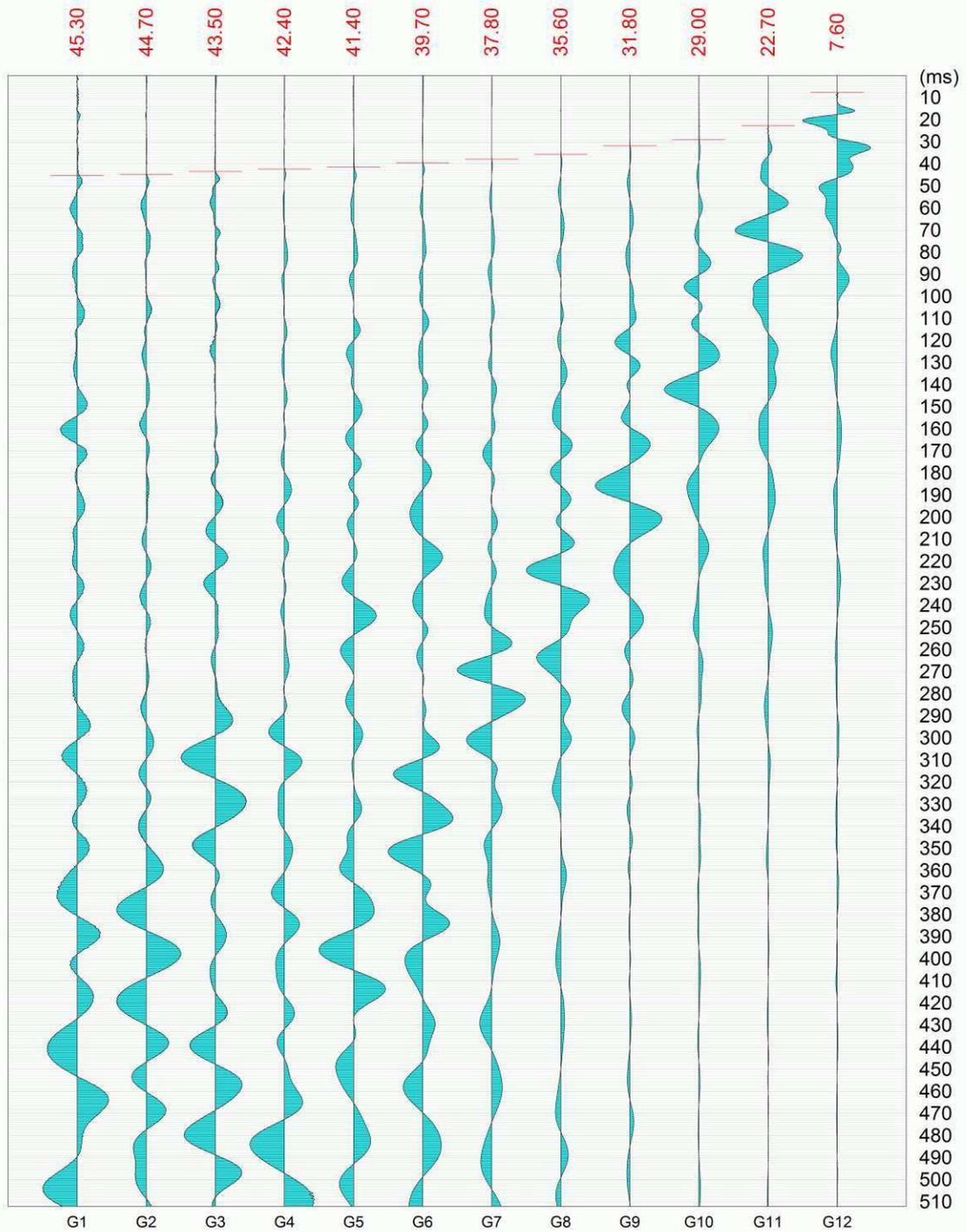
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V3  
Tir intermédiaire



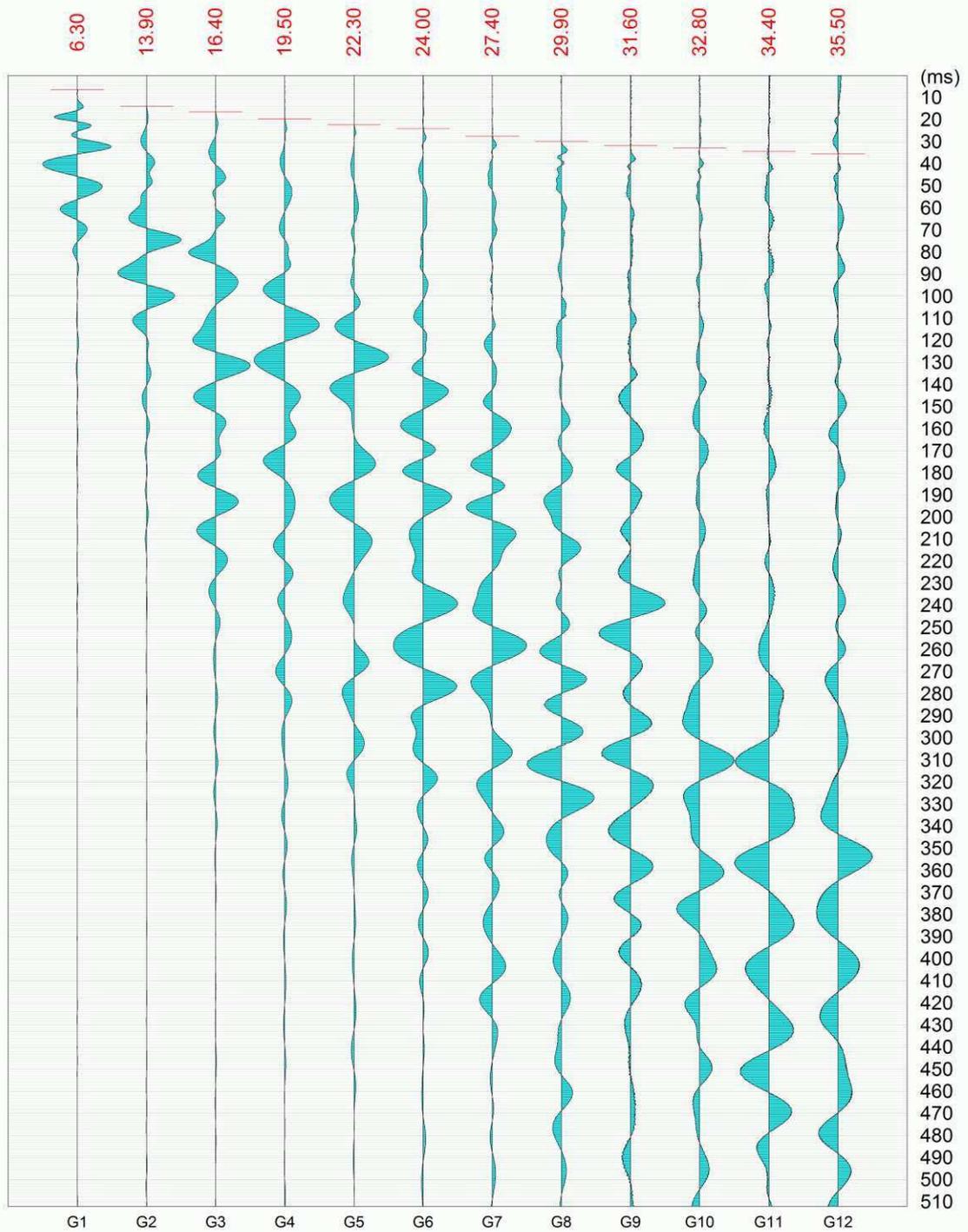
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V3  
Tir inverse



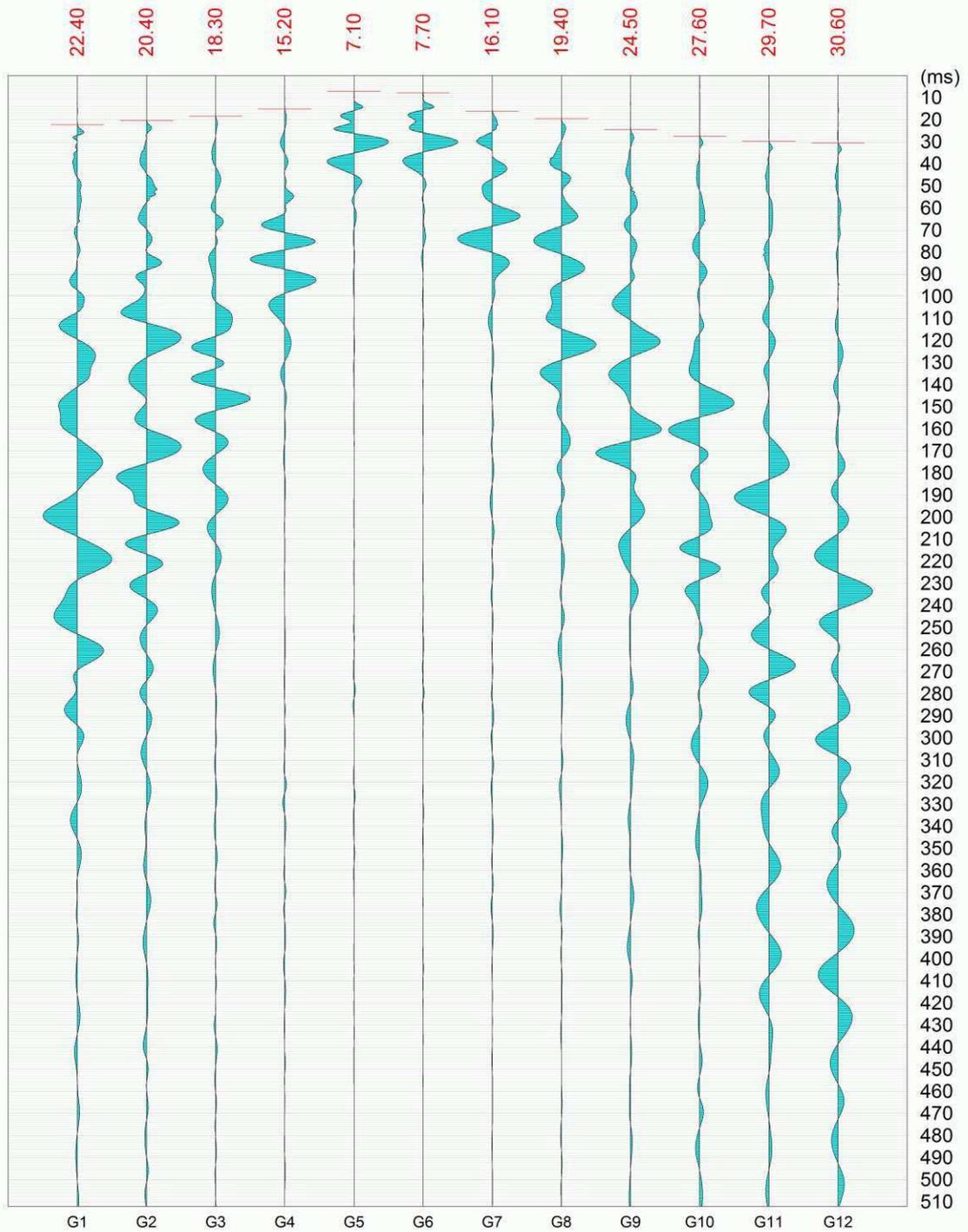
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V4  
Tir normal



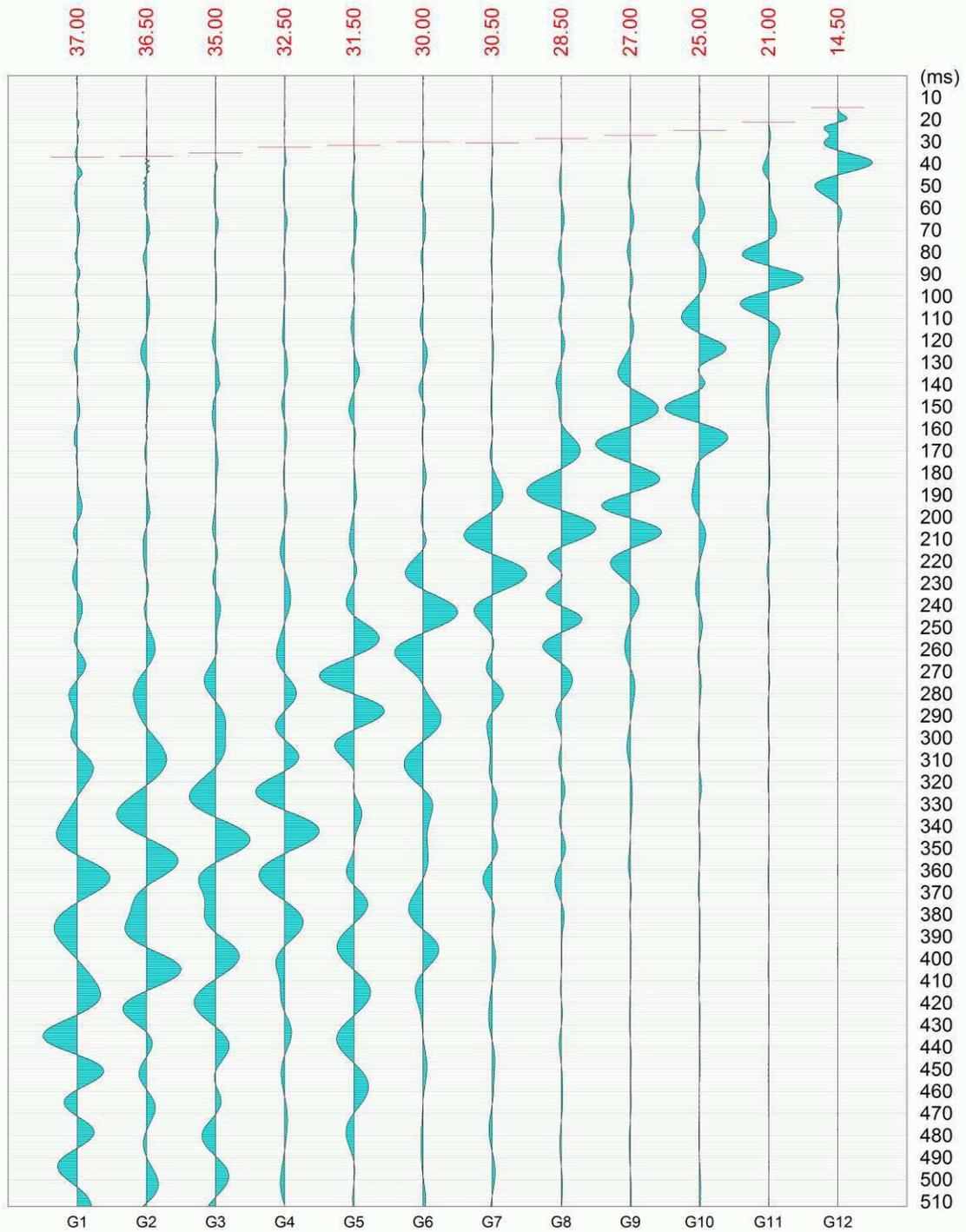
www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V4  
Tir intermédiaire



www.geoandsoft.com

Site de VALVISSORGUES : Profil PGS V4  
Tir inverse



www.geoandsoft.com

# FORAGE DE LA FARE

## DOSSIER DE DECLARATION DE TRAVAUX Etape 1

**TRAVAUX DE RECHERCHE D'EAU PAR FORAGE  
REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE ET  
D'ESSAI POUVANT ETRE TRANSFORME EN OUVRAGE  
DEFINITIF D'EXPLOITATION**

Application de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003  
Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature

## SUR LA COMMUNE DE REILLANNE

Indice	Date	Rédacteur	Visa
1	Mars 2018	Yves BERTHALON	

**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
Hôtel de Ville  
Rue des Ecoles  
04410 REILLANNE

**Géosynergie - Agence Alpes-Durance**  
Jouglard-Le Poët  
05200 CROTS  
Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
SIRET : 535.396.683.00026 - APE : 7112 B

## Table des matières

<b>1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
<b>3. CADRE REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>4. LOCALISATION DE LA ZONE D'INTERVENTION .....</b>	<b>4</b>
<b>5. CONDITIONS D'ACCES AU CHANTIER .....</b>	<b>5</b>
<b>6. CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX ENVISAGES .....</b>	<b>5</b>
6.1.    DONNEES GENERALES .....	5
6.2.    ENTREPRISE RETENUE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX.....	6
6.3.    REALISATION DES FORAGES .....	6
6.4.    ESSAI DE POMPAGE .....	7
6.4.1.    INSTALLATION.....	7
6.4.2.    MESURE DES DEBITS D'EXHAURE.....	7
6.4.3.    MESURE DES NIVEAUX .....	8
6.4.4.    POMPAGES PAR PALIERS.....	8
6.4.5.    POMPAGE DE LONGUE DUREE .....	8
6.4.6.    VERIFICATION DES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES.....	8
<b>7. ETUDE HYDROGEOLOGIQUE ET INCIDENCE .....</b>	<b>9</b>
7.1.    ELEMENTS DE GEOLOGIE.....	9
7.2.    ELEMENTS D'HYDROGEOLOGIE.....	10
7.3.    EVALUATION DE L'INCIDENCE DE TRAVAUX DE FORATION : .....	10
<b>8. CONTRAINTES D'IMPLANTATION.....</b>	<b>12</b>
<b>9. CONTRAINTES ET INCIDENCES DU PROJET .....</b>	<b>15</b>
9.1.    CONTRAINTES LIEES A L'EXECUTION DES TRAVAUX.....	15
9.1.1.    DONNEES GENERALES .....	15
9.1.2.    GESTION DES RISQUES DE POLLUTION PAR DEVERSEMENT DE PRODUITS DANGEREUX .....	15
9.1.3.    GESTION DES EAUX DE CHANTIER ET DES ECOULEMENTS.....	15
9.2.    INCIDENCE DES AMENAGEMENTS A VENIR SUR L'ENVIRONNEMENT .....	16
9.3.    COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE .....	16
<b>10. AVIS DES SERVICES INSTRUCTEURS.....</b>	<b>18</b>
<b>11. SIGNATURE .....</b>	<b>18</b>

## 1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur du dossier et Maître d'Ouvrage du projet est :

Nom du demandeur :	Commune de REILLANNE
Adresse du demandeur :	Hôtel de Ville Rue des Ecoles 04410 REILLANNE
Numéro de SIRET :	210 401 600 00015
Coordonnées téléphoniques :	tel : 04 92 76 42 07
Contact :	Madame Claire DUFOUR

## 2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne la réalisation d'un forage de reconnaissance et d'essai sur la zone de La Fare, en aval immédiat de l'actuelle zone de captage, dans le cadre d'une démarche de recherche d'eau pour l'alimentation du réseau AEP communal.

Cet ouvrage sera, si les résultats des travaux s'avèrent positifs, transformé en forage définitif d'exploitation et viendra sécuriser sans apport de débit supplémentaire l'actuel point de captage de La Fare.

Notre mission ne concerne en rien la procédure d'autorisation relative à l'éventuelle exploitation future de l'ouvrage. Cet aspect fera l'objet le moment venu d'une démarche spécifique.

## 3. CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent dossier vient en application de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993.

Les rubriques de la nomenclature eau concernées par les travaux sont les suivantes :

**Rubrique 1.1.1.0 :** «Sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau» ; **Déclaration.**

**Article R 214-1** du Code de l'Environnement donnant la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration ou à autorisation (Ex décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature).

**Articles R 214-6 à R 214-56** du Code de l'Environnement relatifs aux procédures de déclaration et d'autorisation (Ex décret n° 93-742 du 29 mars 1993 modifié relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration).

**L'exploitation n'est pas soumise à la réglementation relative aux ICPE.**

---

**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
Hôtel de Ville  
Rue des Ecoles  
04410 REILLANNE

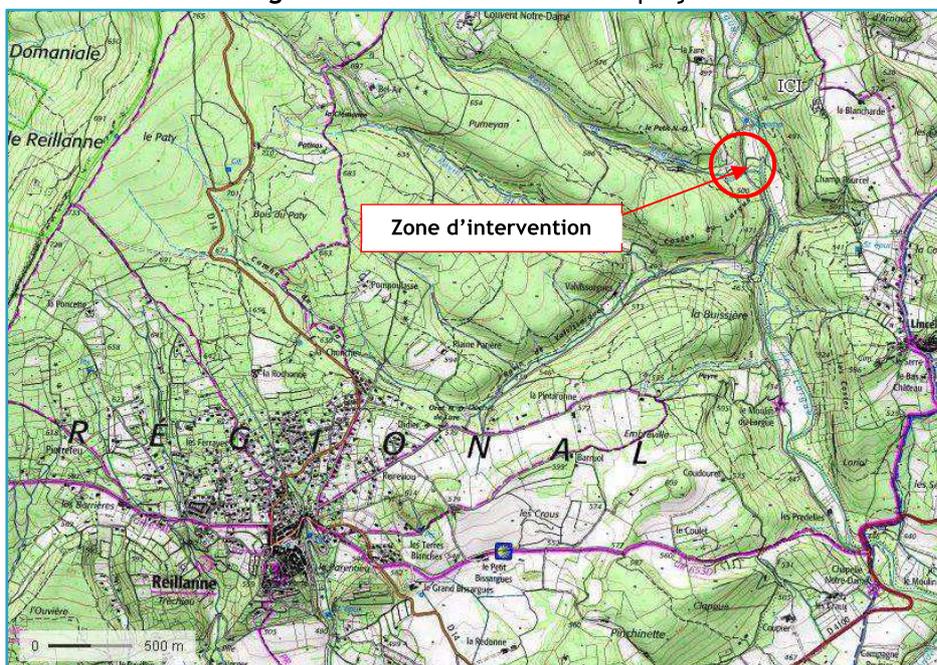
---

**Géosynergie – Agence Alpes-Durance**  
Jouglaud-Le Poët  
05200 CROTS  
Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
SIRET : 535.396.683.00026 – APE : 7112 B

## 4. LOCALISATION DE LA ZONE D'INTERVENTION

La zone de captage de La Fare est située à 4 km environ au nord-est du village de REILLANNE, au creux de la vallée du Largue, vers 462 m d'altitude, au sud-est en contrebas de la ferme de La Fare.

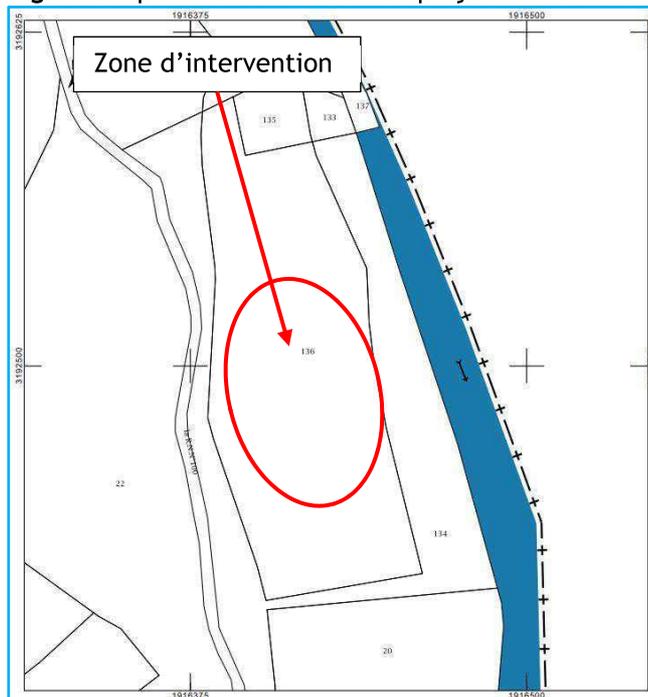
**Figure 1** : Carte de situation du projet



La zone d'intervention ne concerne que la plaine alluviale du Largue, la cible de captage retenue concernant la nappe d'accompagnement du cours d'eau dont la capacité semble importante même en période de déficit en eau avéré (Cf. étiage de l'été 2016).

Plus précisément, la zone d'intervention concerne la partie centrale de la parcelle n° 136 section G du cadastre de REILLANNE.

**Figure 2** : plan de localisation du projet - sans échelle



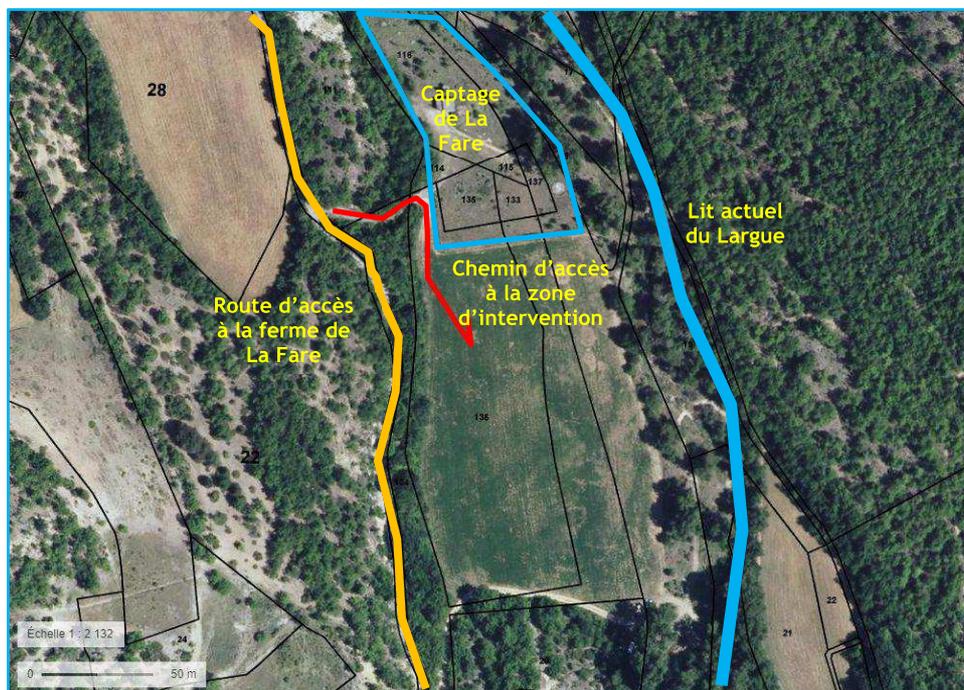
**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
 Hôtel de Ville  
 Rue des Ecoles  
 04410 REILLANNE

**Géosynergie – Agence Alpes-Durance**  
 Jouglard-Le Poët  
 05200 CROTS  
 Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
 SIRET : 535.396.683.00026 – APE : 7112 B

## 5. CONDITIONS D'ACCES AU CHANTIER

L'accès au site est assez aisé. Il suffit d'emprunter le chemin d'accès à l'actuelle zone de captage depuis la route de la ferme de La Fare qui domine immédiatement la zone à l'ouest.

**Figure 3** : plan schématique d'accès au site



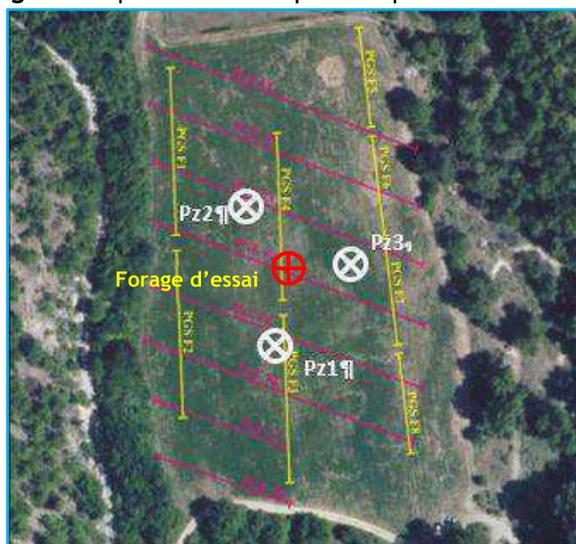
## 6. CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX ENVISAGES

### 6.1. DONNEES GENERALES

Les travaux de forage sont envisagés ici dans le cadre de l'étude des ressources en eaux souterraines de la zone. Plus précisément, ils doivent permettre d'estimer les capacités de la nappe alluvial du Largue sur le site de La Fare.

Il a ainsi été prévu de réaliser au cours de l'intervention, trois piézomètres et un forage de reconnaissance et d'essai qui seront implantés selon le plan schématique suivant.

**Figure 4** : plan schématique d'implantation des forages



**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
Hôtel de Ville  
Rue des Ecoles  
04410 REILLANNE

**Géosynergie – Agence Alpes-Durance**  
Jougard-Le Poët  
05200 CROTS  
Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
SIRET : 535.396.683.00026 – APE : 7112 B

## 6.2. ENTREPRISE RETENUE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Les travaux de forage seront réalisés par la société **HYDROFORAGE**, dont les coordonnées sont présentées ci-après :

Adresse : Zone Artisanale le Planchon 01510 VIRIEU LE GRAND

Téléphone : 04 79 87 84 09

Numéro de SIRET : 310 785 191 00043

Code NAF : 4313 Z

Responsable du chantier : Monsieur **Nicolas SOUREILLAS** - Directeur d'Agence

Les travaux sont envisagés au plus tôt entre juin et juillet 2018, pour une durée maximale d'intervention de 4 semaines (essais de pompage compris).

Les forages seront réalisés au marteau fond de trou avec système type ODEX ou SYMETRIX pour la mise en place d'un tubage de soutènement provisoire en acier à l'avancement nécessaire à la tenue des formations alluvionnaires à caractère bouillant présentes dès la surface.

## 6.3. REALISATION DES FORAGES

Comme vu plus haut, il est prévu de réaliser quatre ouvrages au total sur la zone, dont trois piézomètres et un forage de reconnaissance qui sera équipé pour la mise en place d'une pompe immergée 6''.

A titre d'hypothèse de travail, une profondeur estimative de 15 m a été retenue pour chaque forage. Il s'agira ici de vérifier les résultats de l'étude géologique de la zone et de la campagne de prospection géophysique réalisée dans ce cadre. Dans tous les cas, la profondeur des forages sera ajustée à la réalité géologique du secteur au fur et à mesure de l'avancement des travaux, cherchant à recouper en chaque point le toit du substratum calcaréo-marneux en place.

Les piézomètres, qui seront implantés selon le plan schématique présenté plus avant (Cf. figure 4), seront équipés de la manière suivante :

- tubage PVC bleu, qualité alimentaire de petit diamètre (Ø 83-90 mm) ;
- 5 ml de tube plein en tête ;
- 10 ml de tube crépiné (slot 1mm) plus en profondeur ;
- Cimentation de l'espace annulaire en tête et capots de protection métalliques cadenassés.

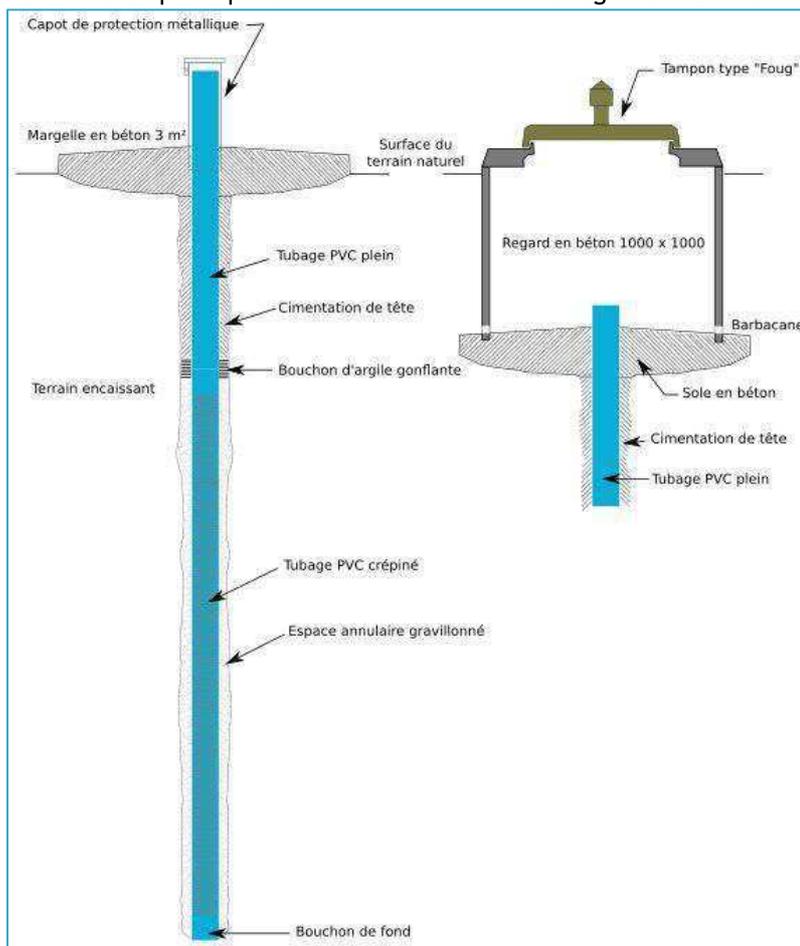
Positionnés de manière à couvrir la zone d'étude de façon aussi représentative que possible, ils permettront d'assurer de manière pertinente le suivi des niveaux d'eau au cours de l'essai de pompage.

Le forage de reconnaissance et d'essai sera réalisé dans un second temps. Il sera implanté en fonction des éléments de géologie et d'hydrogéologie acquis pendant la réalisation des piézomètres. Il sera équipé comme suit :

- tube en acier inox 304L de diamètre Ø 219 mm ;
- tube plein en tête de 0 à 5 m ;
- crépines à fil enroulé de 5 à 15 m ;
- bouchon de fond ;
- gravillonnage de l'espace annulaire périphérique (graves type 4/6 par exemple à dominante siliceuse type sables de Loire) ;
- bouchon d'argile et cimentation de tête (de 0 à -5 m/TN) avec capot de protection métallique cadenassé et margelle bétonnée.

**Aucun produit de foration** particulier (boue, colle, mousse) n'est a priori prévu pour réaliser les forages.

**Figure 5** : schéma de principe de cimentation et d'aménagement des têtes de forage



## 6.4. ESSAI DE POMPAGE

### 6.4.1. INSTALLATION

Les tests de pompage seront réalisés à l'aide d'une pompe immergée 6 pouces délivrant 50 à 70 m<sup>3</sup>/h sous 20 à 35 m de HMT selon les cas, qui sera mise en place dans le forage de reconnaissance et d'essai.

Au cours de l'essai, les eaux d'exhaure seront rejetées après décantation dans un bac prévu à cet effet vers le lit vif du Largue ou éventuellement directement en surface le plus loin possible en aval hydraulique de la zone du projet.

**Toute demande d'autorisation de rejet éventuelle et la prise en compte des taxes prévisibles inhérentes au rejet resteront directement à la charge du maître d'ouvrage.**

L'alimentation électrique des pompes et du dispositif de mesure sera assurée par un groupe électrogène de puissance adaptée.

### 6.4.2. MESURE DES DEBITS D'EXHAURE

Les canalisations d'exhaure de la pompe sera équipée d'une vanne de limitation des débits.

Un débitmètre électromagnétique sera positionné sur la canalisation de façon à permettre le suivi précis du débit pompé pour chaque phase de l'essai (phases de pompage par palier et pompage longue durée).

### 6.4.3. MESURE DES NIVEAUX

Les niveaux d'eau seront régulièrement suivis au droit du forage de reconnaissance, des trois piézomètres associés, des piézomètres anciens présents plus en amont sur l'actuel champ captant de la Fare et bien entendu au droit du forage de La Fare.

Ces mesures seront réalisées à la sonde manuelle et complétées par des mesures en continu à l'aide d'un enregistreur de niveau automatique type capteur de pression. Ce matériel pourra en certains points également assurer le suivi de la température des eaux.

Le pas de temps d'enregistrement sera réglé à 1 minute en moyenne.

### 6.4.4. POMPAGES PAR PALIERS

Cette phase de pompage va permettre de déterminer pour chaque forage son débit critique en traçant sa courbe caractéristique et en déterminant les pertes de charges quadratiques et linéaires du complexe forage aquifère.

Il s'agira à chaque fois de pompages par paliers de débits croissants, avec la mise en œuvre de trois paliers successifs, sur une base de 1 h de pompage (Q compris entre 10 et 70m<sup>3</sup>/h - adapté au cas par cas) entrecoupé d'une heure d'arrêt et de remontée de la nappe, soit 6 heures d'intervention au total par forage.

### 6.4.5. POMPAGE DE LONGUE DUREE

Le test sera réalisé soit au débit maximal d'utilisation de la pompe immergée si les caractéristiques des forages le permettent, soit à un débit équivalent à 0,9.Qc.

Cette phase de pompage d'une durée de 36 heures permettra de déterminer les caractéristiques hydrodynamiques de l'aquifère et d'estimer l'impact du pompage sur la nappe en ce point.

### 6.4.6. VERIFICATION DES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES

Outre les mesures physico-chimiques simples qui seront réalisées sur le terrain (température, conductivité et pH), il est prévu de prélever un échantillon d'eau en fin d'essai de pompage de façon à pouvoir vérifier les caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques de la ressource en eaux souterraines (analyse d'eau type P1).

Pour ce faire, une vanne by pass ¼ de tour stérilisable à la flamme, sera installée sur la colonne d'exhaure après le débitmètre.

L'échantillon d'eau sera confié pour analyse au laboratoire CARSO de Lyon agréé COFRAC.



Enfin, sur la zone de La Fare, en rive droite du Largue, existe une importante masse glissée qui correspond à un mouvement de grande ampleur à l'échelle du versant. Aujourd'hui stabilisé, il s'agit d'un glissement bancs sur bancs en aval pendage vraisemblablement dû à l'érosion par le Largue de la butée de pied des strates calcaires et marneuses du substratum. Déstabilisés, les bancs rocheux se sont effondrés sous leur propre poids, glissant sur une surface de rupture constituée par un banc d'argiles grises identifié sur la zone. Désormais stabilisé, cet amas rocheux apparaît parfaitement disloqué recouvert à sa base en pied de pente par les alluvions récentes du torrent.

## 7.2. ELEMENTS D'HYDROGEOLOGIE

Le contexte hydrogéologique de la zone apparaît relativement compartimenté, et il existe en effet au moins deux grands systèmes aquifères potentiellement interconnectés.

Notons tout d'abord que les formations de pied de versant, les colluvions et les éboulis, présents en marge de la vallée du Largue et qui consistent en des dépôts généralement peu épais, ne présentent aucune capacité réservoir. Ces dépôts n'abritent aucune ressource en eau à proprement parler et au mieux ils constituent un aquifère de transit qui laisse passer les eaux du versant avant qu'elles ne sourdent en surface ou n'alimentent la nappe du Largue de façon occulte.

Les formations marno-calcaires des « Calcaires de Reillanne » quant à elles présentent une certaine perméabilité associée à une porosité de fracture et de fissure non négligeable. Elles assurent le drainage par percolation depuis la surface des eaux météoriques et confèrent au massif un véritable caractère aquifère. Cet ensemble n'en demeure pas moins un réservoir hétérogène et fortement compartimenté en raison notamment des intercalations marneuses peu perméables présentes en profondeur.

Cet ensemble alimente de nombreuses sources et suintements sur le versant qui émergent souvent à la faveur de la remontée d'un niveau de marnes grises étanches dont plusieurs affleurements sont visibles à proximité de la zone d'étude.

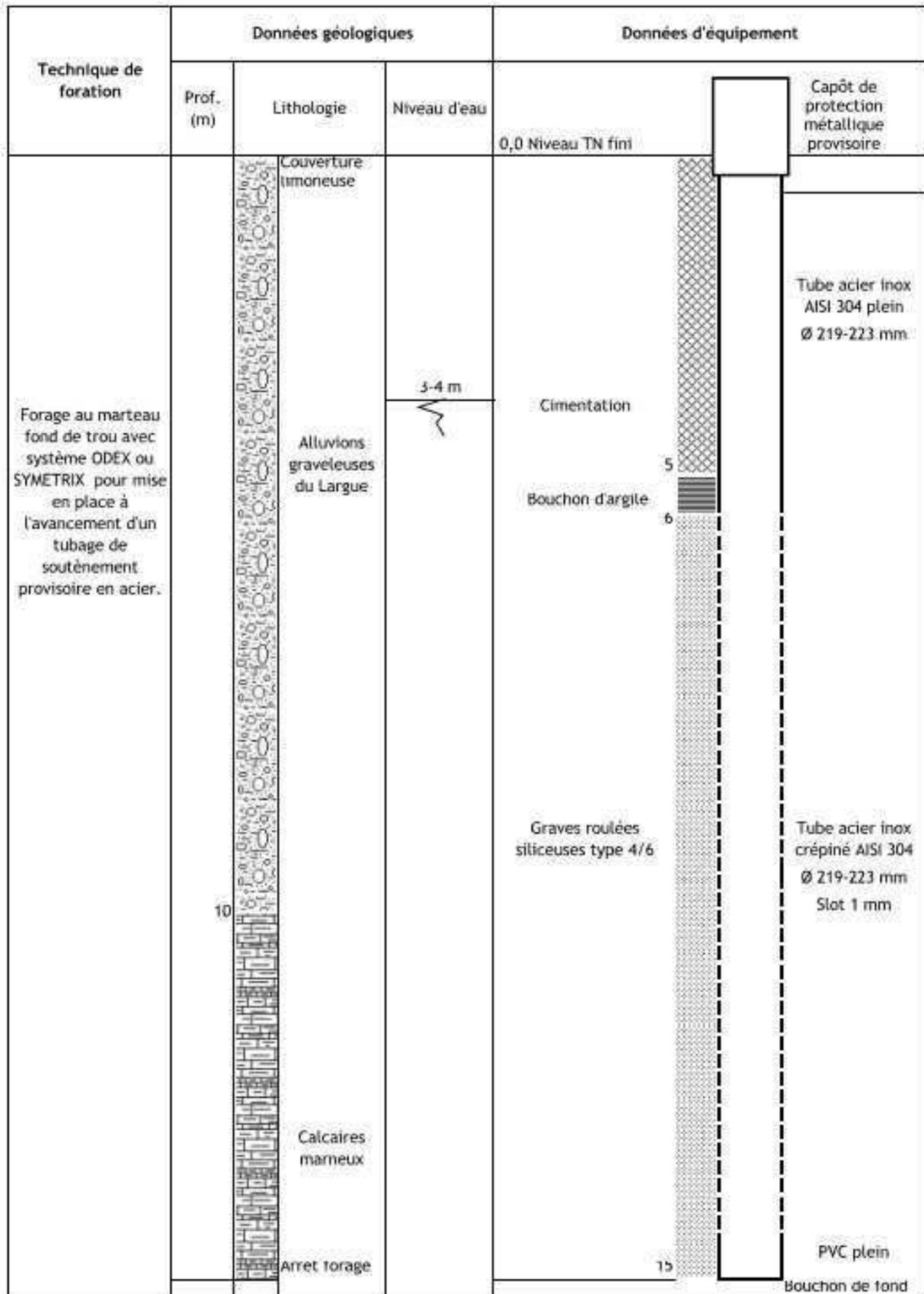
Les alluvions du Largue quant à elles, comblent en grande partie la vallée, masquant entièrement le substratum rocheux en place. Constitués de dépôts à dominante sablo-graveleuse, elles présentent généralement une forte porosité et une bonne perméabilité générale. De fait, elles possèdent une forte capacité aquifère et elles abritent la nappe d'accompagnement du cours d'eau, à surface libre et de type phréatique.

Cette nappe constitue à l'échelle de la vallée une ressource en eau de capacité relativement importante, en relation directe avec le torrent du Largue, alimentée par infiltration depuis la surface sur toute l'emprise de son bassin versant immédiat et certainement aussi en sous-face par l'émergence en pied de versant de sources occultes issues des calcaires de Reillanne.

## 7.3. EVALUATION DE L'INCIDENCE DE TRAVAUX DE FORATION :

Réalisés au marteau fond de trou, et mis en œuvre dans les règles de l'art, les travaux seront parfaitement gérés en surface. Ils ne devraient de fait engendrer aucune nuisance particulière et ne générer aucune incidence sur l'environnement aux abords de la zone du projet.

Figure 7 : log prévisionnel de forage



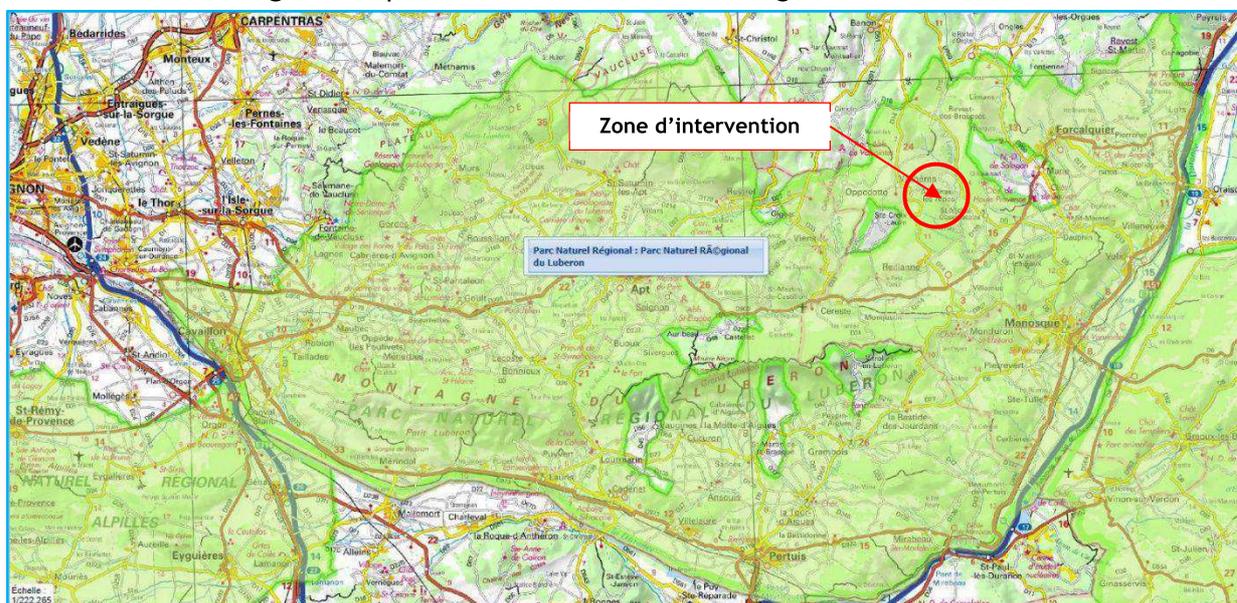
**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
 Hôtel de Ville  
 Rue des Ecoles  
 04410 REILLANNE

**Géosynergie - Agence Alpes-Durance**  
 Jouglard-Le Poët  
 05200 CROTS  
 Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
 SIRET : 535.396.683.00026 - APE : 7112 B

## 8. CONTRAINTES D'IMPLANTATION

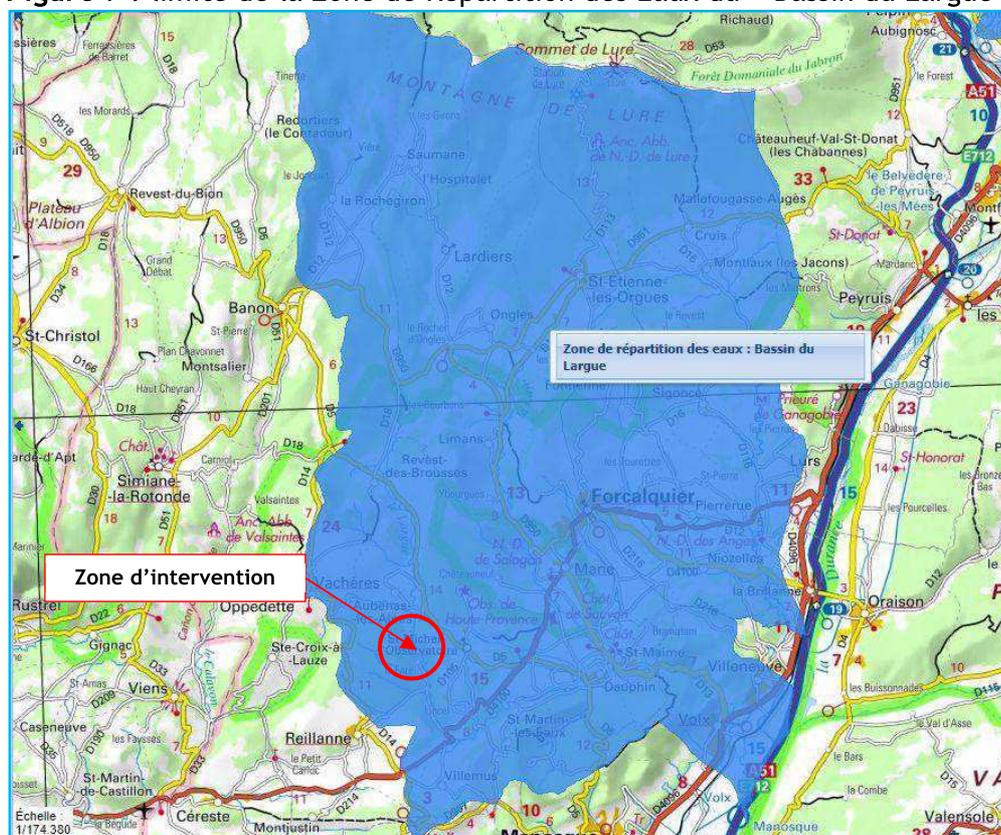
Le terrain d'assiette du projet est inclus dans le périmètre du « Parc Naturel Régional du Luberon » (FR8000003).

**Figure 8** : périmètre du Parc Naturel Régional du Luberon



La zone est également classée en Zone de Répartition des Eaux du « Bassin du Largue » (ZRE D9) établie par Arrêté Préfectoral n° 2010-661 du 6 avril 2010.

**Figure 9** : limite de la Zone de Répartition des Eaux du « Bassin du Largue »



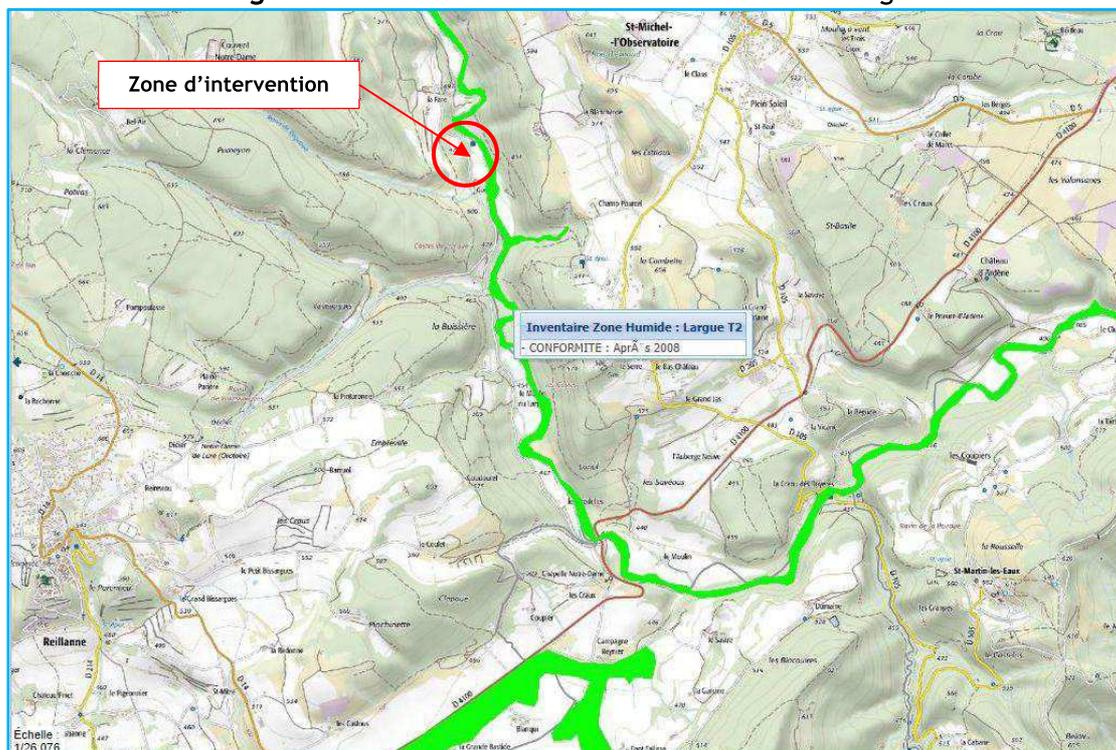
**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
Hôtel de Ville  
Rue des Ecoles  
04410 REILLANNE

**Géosynergie – Agence Alpes-Durance**  
Jouglard-Le Poët  
05200 CROTS  
Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
SIRET : 535.396.683.00026 – APE : 7112 B

Elle se trouve concernée ou située à proximité immédiate des zones naturelles suivantes :

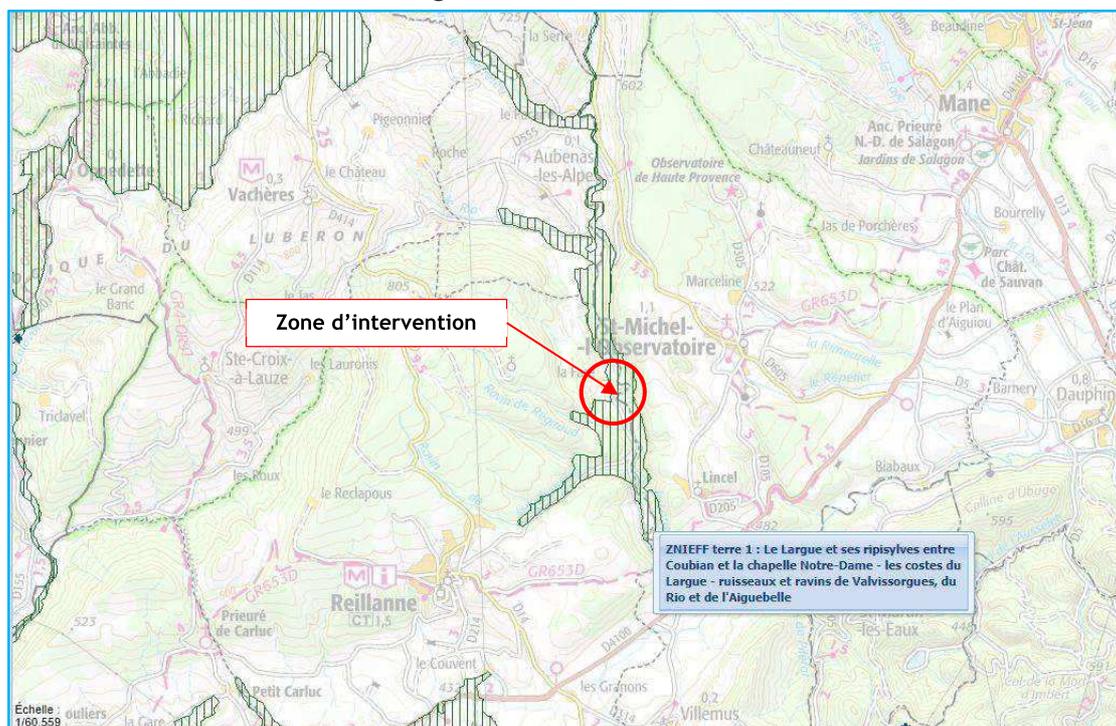
- Zone humide du Largue T2 (04CEEP0034).

**Figure 10 : localisation de la zone humide du Largue T2**



- ZNIEFF Terrestre de type I « Le Largue et ses ripisylves entre Coubian et la chapelle Notre-Dame - les costes du Largue - ruisseaux et ravins de Valvissorgues, du Rio et de l'Aiguebelle » (930020061)

**Figure 11 : limite de la ZNIEFF**

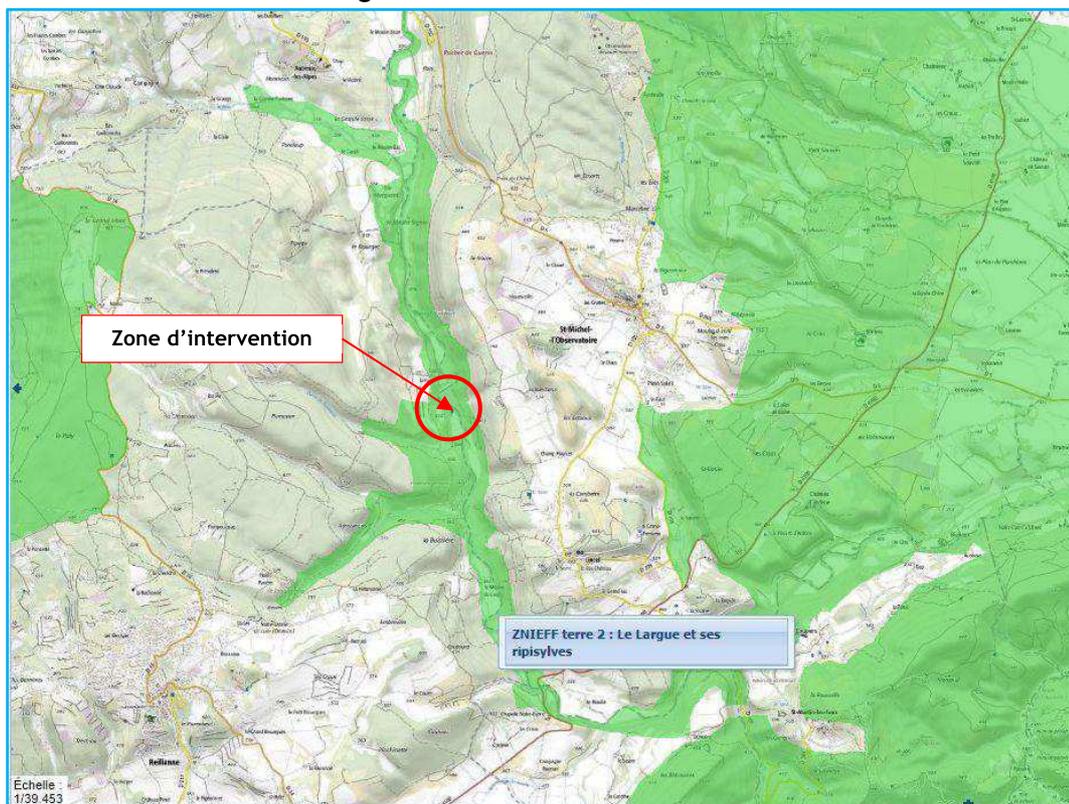


**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
Hôtel de Ville  
Rue des Ecoles  
04410 REILLANNE

**Géosynergie - Agence Alpes-Durance**  
Jouglard-Le Poët  
05200 CROTS  
Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
SIRET : 535.396.683.00026 – APE : 7112 B

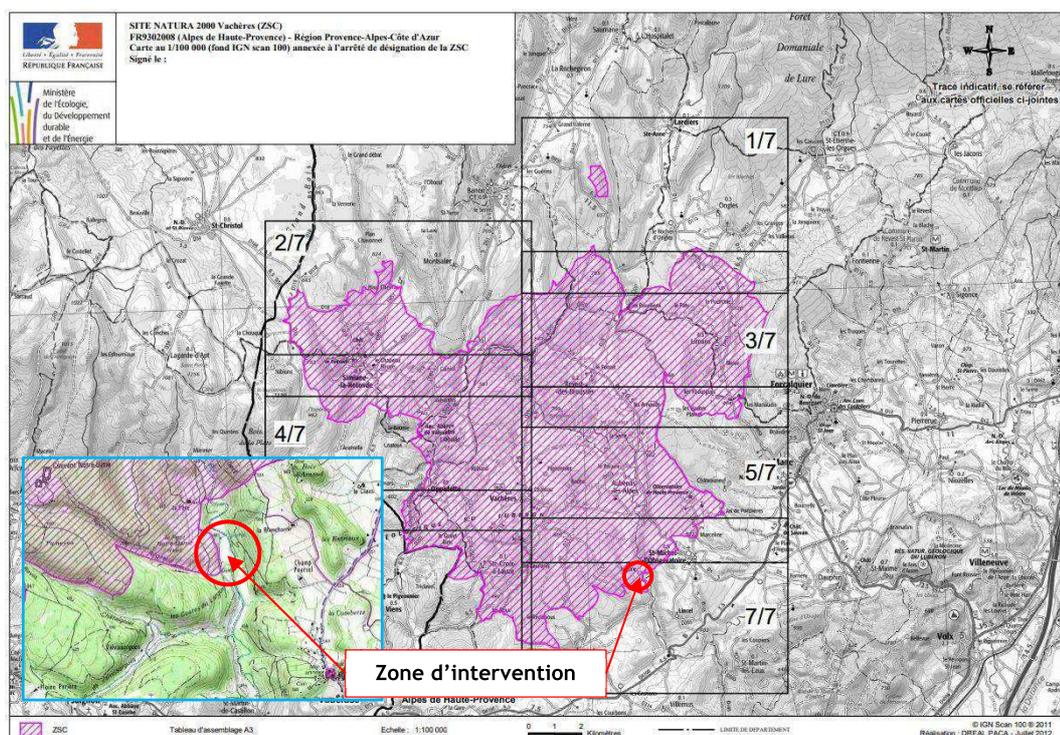
- ZNIEFF Terrestre de type II « Le Largon et ses ripisylves » (930020060)

**Figure 12 : limite de la ZNIEFF**



Enfin, le site se situe en bordure immédiate de la zone classée Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - FR9302008 - Vachères.

**Figure 13 : carte de situation de la zone classée Natura 2000 - Vachères**



**Demandeur :**  
**Commune de Reillanne**  
Hôtel de Ville  
Rue des Ecoles  
04410 REILLANNE

**Géosynergie – Agence Alpes-Durance**  
Jouglard-Le Poët  
05200 CROTS  
Courriel : yb.geosynergie@gmail.com  
SIRET : 535.396.683.00026 – APE : 7112 B